

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Sigles

Annexe 2 : Revue de presse

Annexe 3 : Recueil

Annexe 4 : Liste des entretiens

Annexe 5 : Guides d'entretien

Annexe 6 : Présentation de DRS

Annexe 7 : Présentation du CLE

Annexe 8 : Participation au CLE

Annexe 9 : Loi d'Orientation sur la Forêt

Annexe 10 : Présentation du Massif Forestier de Sénart

Annexe 11 : Grille de lecture CFT Sénart

Glossaire des abréviations
et des sigles

ACR : Association des Chats de Rue, Montreuil
ADEME : Agence Départementale Maîtrise de l'Energie
AEV : Agence des Espaces Verts
AME : Association Montreuil en Eveil, Montreuil
APC : Activités Publiques Conventiionnelles
APUM : Atelier Populaire Urbain de Montreuil
CC : Communauté de communes
CD : Conseil de Développement de Marennes Oléron
CFT : Charte Forestière de Territoire
CG : Conseil Général
CG91 : Conseil Général de l'Essonne
CLE : Conseil Local de l'Environnement
CM : Conseil Municipal
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DRS : Développement Responsable et Solidaire
ENE : Essonne Nature Environnement
FFH : Faune Flore et Habitat
FNE : France Nature Environnement
FNSEA : Fédération Nationale Exploitants Agricoles
IFREE : Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement
LIFE : Instrument financier pour l'environnement, programme de financement européen
MAP : Association Murs à Pêches, Montreuil
MHN : Muséum d'Histoire Naturelle
MNLE : Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Montreuil M.A.P.E.C.H.E. : Murs à pêches ensemble concevons un habitat écologique
NIMBY : « Not in my back yard » (pas dans mon jardin), expression disqualifiant les mobilisations contestataires des personnes privées contre un projet d'aménagement (émanant des porteurs de projet), on parle du syndrome NIMBY
ONF : Office National des Forêts
Pelouse Environnement : association située à Montgeron
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
PV : Procès verbal
RGS : Rapport Global-Sectoriel
ROC Paris: Association nationale avec une antenne parisienne, ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
VVV : Association Vivre à Vélo en Ville, Montreuil

Le développement durable : objet de réappropriation et d'institutionnalisation

L'enjeu de ce travail est de montrer l'évolution en l'espace de trois années (2003, 2004, 2005) du positionnement des grands acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) et privés (ONG, associations et entreprises) vis-à-vis de la notion de développement durable. Du statut de thème de revendication mobilisateur, elle est devenue un enjeu sociétal que les hommes politiques, les élus et les entreprises ne cessent de mettre en exergue pour légitimer leurs actions et leurs positions.

Sur la scène publique, le développement durable apparaît comme un enjeu national et international inscrit en tant que première des priorités sur l'agenda politique des Etats. Or, force est de constater que la construction de cet enjeu n'est pas le fruit de nos hommes politiques, ni des entreprises mais de la mobilisation collective d'ONG et d'associations. La lutte menée par cette mobilisation pour reconnaître le « développement durable » comme pratique à intégrer à chaque dimension de l'action publique, a permis l'inscription sur l'agenda politique (tout comme certaines politiques publiques, notamment dans le secteur environnemental). Progressivement, le développement durable revendiqué par les ONG et les associations a été l'objet d'une appropriation par les acteurs publics tels que l'Etat et les collectivités territoriales mais aussi plus récemment par les entreprises.

Via une étude des articles parus dans les grands quotidiens nationaux depuis 2003¹, nous avons pu constater un mouvement de réappropriation de la notion. Permettant l'entrée en contestation avec les pouvoirs publics et les entreprises, les ONG en ont revendiqué la reconnaissance depuis les années 1980. Désormais il semble que le consensus et l'unanimité soient les maîtres mots relatifs à cet enjeu qu'est devenu le développement durable. Le développement durable aujourd'hui est un champ largement investi par les pouvoirs publics qui mènent l'action publique au nom du développement durable. Chacun s'en félicite et la médiatisation autour de ce thème est de plus en plus importante. Les pouvoirs publics l'ont bien compris : les manifestations nationales et internationales relatives au développement durable se multiplient. On en arrive même à congratuler les villes et les entreprises qui ont fourni le plus d'effort dans l'application des principes du développement durable.

La lecture des articles de presse parus sur les trois dernières années permet de voir les changements de position des acteurs vis-à-vis de ce thème : alors qu'en 2003, on perçoit les confrontations encore existantes entre les ONG d'une part et le gouvernement, les collectivités territoriales et les entreprises d'autre part ; les années 2004-2005 apparaissent comme une nouvelle ère que l'on pourrait qualifier « d'entente cordiale ». Nombreux sont les

¹ Les articles trouvés proviennent de la base de données « Europresse » de la bibliothèque universitaire de Paris 13. Ce sont majoritairement des articles de l'*AFP*, du *Figaro*, de *Libération* et des *Echos*. Nous n'avons pas pu accéder aux articles parus dans le *Monde*.

articles traitant des partenariats, de la collaboration entre les différents acteurs pour mener à bien une politique de développement durable en France. La mobilisation collective contestataire semble s'être effacée au profit d'un consensus patent afin de faire rayonner l'image de la France sur la scène européenne et internationale. Le développement durable n'est plus le domaine réservé des ONG et des associations, désormais il fait l'unanimité et les pouvoirs publics ont instrumentalisé à tel point le thème que les phénomènes de légitimation et d'institutionnalisation du concept en catégorie d'action publique semblent déjà achevés.

En témoigne l'évolution du nombre d'articles consacrés au gouvernement, aux collectivités, aux ONG/associations et aux entreprises: sur la trentaine d'articles trouvés et sélectionnés pour chaque année (80 au total sur les trois années), on peut constater que l'Etat demeure l'acteur dominant avec une moyenne de neuf articles relatifs à son action en terme de développement durable, en revanche la part des ONG s'est réduite entre 2003 et 2005 rendant leur présence sur le créneau du développement durable à l'état de quasi-inexistence (six articles sont consacrés aux ONG et aux associations en 2003, trois en 2004, et seulement un seul en 2005). Pour ce qui est des collectivités et des entreprises, la part belle leur semble réservée avec une croissance exponentielle en terme de présence sur la scène publique sur le thème du développement durable : en 2003, trois articles sont respectivement consacrés aux collectivités et aux entreprises, en 2004 neuf articles sur les collectivités et sept sur les entreprises, et enfin en ce début d'année 2005, déjà six articles sont voués aux collectivités (ce qui les place au même rang que l'Etat) et quatre articles aux entreprises. Ces données peuvent sembler arbitraires (car nous n'avons pu étudier l'ensemble des articles parus dans chaque quotidien et que nous avons procédé à une sélection de quatre-vingts articles seulement), mais elles nous semblent importantes à souligner tant elles sont révélatrices du mouvement qui s'opère entre les acteurs du développement durable. Comme dans tout champ, on s'aperçoit rapidement qu'il y a des jeux et des stratégies de positionnement pour imposer ses intérêts, des processus d'appropriation et de réappropriation du champ par les acteurs, engendrant par la même des phénomènes d'inclusion et d'exclusion.

Notion très en vogue actuellement (chacun veut contribuer au développement durable ou s'en réclame) qui offre une légitimité incontestable à qui souhaite l'appliquer ou l'applique, le développement durable est pourtant une catégorie d'action aux contours flous et à la définition malléable. Mais peut être est-ce justement pour cette raison qu'elle est l'objet d'appropriation/d'instrumentalisation par de nouveaux acteurs, comme les entreprises. On ne peut nier en tout cas que le développement durable est devenu un référentiel important de l'action publique et qu'à ce titre, il se constitue en enjeu majeur pour le champ politique (lors des campagnes électorales notamment).

L'État et le développement durable : l'institutionnalisation de la notion

À plus d'un titre, l'acteur étatique apparaît comme l'acteur majeur et dominant du développement durable, en quelque sorte le meilleur garant de ce principe qui régit désormais en priorité l'action publique. La plupart des articles concernant le gouvernement depuis 2003 relate la volonté de celui-ci d'institutionnaliser le développement durable : la création du Conseil National du développement durable (CNDD) à l'initiative de Tokia Saifi, secrétaire d'Etat en charge du dossier, le 14 janvier 2003, événement couvert par la presse (article de l'*AFP* en date du 14 janvier 2003), a permis de franchir une étape supplémentaire

d'appropriation du développement durable présenté comme un enjeu national et européen sur lequel la France était en retard.

Cette stigmatisation comme mauvais élève européen a permis au gouvernement de se saisir pleinement de l'institutionnalisation de cet enjeu et d'instrumentaliser les associations, les entreprises, les syndicats, les ONG (qui sont inclus dans le CNDD) pour servir cette cause nationale et éviter les revendications contestataires. De multiples exemples abondent en ce sens, comme les Semaines du développement durable relancées chaque année afin de sensibiliser les Français à agir au quotidien en faveur de la protection de l'environnement (*AFP*, le 1^{er} juin 2003 et le 13 juin 2004), la création d'un Office central contre les infractions liées à l'environnement en juin 2003 (*AFP*, le 4 juin 2003), l'instauration d'un label « grand site touristique » pour les sites respectant les principes du développement durable en juin 2004 (*Les Echos*, le 22 juin 2004), l'inclusion de la charte de l'environnement dans la Constitution (*Le Figaro*, le 23 février 2005), et l'organisation d'un séminaire gouvernemental sur le développement durable (*AFP*, le 22 mars 2005).

L'Etat paraît occulter la place des ONG et associations, à tel point que l'on pourrait penser qu'il est le producteur et le défenseur du concept depuis l'origine. Nous avons pu remarquer que les dissensions externes et internes encore présentes en 2003 semblent avoir complètement disparu en 2004 et 2005. 2003 en effet se présente comme une année où les ONG et associations contestent encore la revendication de l'Etat en tant que véritable acteur du développement durable. Sur le registre de la dénonciation, le Mouvement Sortir du Nucléaire tout comme Greenpeace expriment clairement leur refus de croire en l'Etat : « *le CNDD n'est qu'un paravent dérisoire destiné à masquer les politiques anti-environnementales du gouvernement* » clamait l'association Sortir du Nucléaire dans un article de l'*AFP* en date du 14 janvier 2003 sur le sujet de l'inauguration du CNDD.

De même des partis politiques comme les Verts ou le Parti Socialiste ont eu des réactions très critiques vis-à-vis du gouvernement en 2003, comme en témoigne par exemple la démission du président et d'une majorité des membres de la commission du développement durable dont se félicitent les Verts en mai 2003 (*AFP*, le 28 mai 2003) estimant que « la vision du développement durable du gouvernement n'est autre que celle des grands lobbies qui polluent notre planète ». Le PS déplorait en juin 2003 le manque de volonté du gouvernement en matière de développement durable en l'accusant d'effectuer « des coupes sombres dans le budget de l'environnement... » (*AFP*, le 4 juin 2003). La rhétorique de la contestation consiste à dénoncer le gouvernement comme manipulateur au service des lobbies économiques, ou à accuser la politique écologique d'être un effet de style, une simple politique de communication. Les acteurs non gouvernementaux tout comme quelques partis politiques ont tenté de montrer le décalage existant entre discours d'Etat et action concrète.

Pour autant, aucun article ne pointe depuis ces deux dernières années de signes d'entrée en contestation contre l'Etat émanant d'ONG, d'associations, de partis politiques... La mobilisation collective contestataire n'est plus de mise, l'accent est mis bien au contraire sur le consensus ou les partenariats que développe l'Etat avec ces différents acteurs. L'Etat a-t-il donc satisfait ses objectifs de développement durable dans un sens qui convient à ces acteurs ? Les a-t-il si bien instrumentalisés et associés à la politique menée au nom du développement durable que plus personne n'ait à exprimer son mécontentement ? La presse a-t-elle volontairement occulté des paroles protestataires ? La question mériterait une étude plus approfondie.

S'imposant comme le meilleur garant du développement durable, l'Etat se met dans la peau du « bon père de famille » qui souhaite éduquer la population. Plusieurs articles évoquent cette volonté de diffusion des bonnes pratiques relatives au développement durable. Le Figaro du 4 juin 2003 consacre un paragraphe entier à l'éducation en matière d'environnement : « L'éducation à l'environnement est introduite dans les programmes scolaires. Une expérimentation est lancée dès septembre 2003. Celle-ci prévoit 30 heures d'éducation à l'écologie au cours du cursus primaire, 20 heures au collège, et 10 heures au lycée. Il ne s'agit pas d'ajouter une matière supplémentaire à des programmes déjà chargés mais d'introduire la notion de développement durable dans les disciplines existantes. » En ce sens, un Master spécialisé a été créé en septembre 2003 par le CERAM Sophia-Antipolis. Intitulé Management Stratégique du développement durable, il a pour but de former à de nouveaux métiers très recherchés dans les entreprises qui se voient obligées d'intégrer un secteur développement durable à leurs activités.

La stratégie de l'Etat pour s'imposer sur la scène publique comme l'acteur exemplaire passe également par la communication et le rayonnement international de l'image de la France sur le thème (voir en ce sens la prochaine exposition universelle Aichi au Japon, ouverte en septembre 2005, pour laquelle la France a développé des moyens considérables valorisant les expériences françaises en matière de développement durable). L'État apparaît être le seul décideur de ce qui est ou n'est pas à labelliser de l'étiquette Développement durable. Des pratiques de création de label pour des sites touristiques respectant les principes de développement durable (Les Echos, 22 juin 2004) tout comme les félicitations attribuées par le MEDD aux villes les plus engagées sur ce terrain (Le Parisien, le 9 novembre 2004), se développent considérablement.

L'Etat incite aussi les entreprises par des plans d'aides aux PME-PMI plutôt que d'imposer des mesures contraignantes comme les Taxes sur les activités polluantes ; il évite ainsi de se mettre à dos les entreprises des secteurs concernés. Selon un article de l'AFP du 3 juin 2003, les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) « pourront aider financièrement des petites entreprises à mettre en place des mesures [...] le ministère espère qu'au moins un millier de PME/PMI pourront être aidées d'ici à l'été 2004 à mettre en place des systèmes de management environnemental et de gestion des déchets et des effluents, à intégrer des technologies propres et sûres et une utilisation rationnelle de l'énergie. »

L'Etat mobilise de multiples ressources (création institutionnelle, manifestations nationales, communication bienveillante des ministres et du chef de l'Etat, rhétorique incessante du danger de la planète, programmes pédagogiques, mesures incitatives...) pour réussir cette institutionnalisation et se placer par conséquent au rang d'acteur légitime et incontestable du champ du développement durable.

Les collectivités territoriales et le développement durable : le rayonnement sur la scène publique

Au regard de la presse, 2003 est une année où l'on parle de quelques expériences ici et là mais les collectivités acquièrent une légitimité incontestable d'acteur concret du développement durable en 2004-2005. Elles se sont hissées en quelques années à une position aussi importante que l'Etat. Rappelons que l'année 2003 est plus consacrée au gouvernement

dans sa démarche d'institutionnalisation du développement durable. Quelques articles évoquent la mise en place de débats et expositions dans les villes françaises sur le thème du développement durable mais ces actions locales sont souvent rattachées à un événement national lancé par l'Etat tel que la Semaine du développement durable. Les collectivités ne semblent pas encore être des acteurs indépendants du développement durable ; certes elles impulsent de leur propre chef ce type d'actions mais tout ceci reste en liaison directe avec la politique nationale.

Quelques villes et régions cependant se démarquent de ce constat général : le Nord-Pas-de-Calais se réclame d'être une région promotrice du développement durable depuis plusieurs années. Les élus à la tête de la région n'ont cessé de tenter de mener une politique en ce sens : l'article de l'AFP du 25 juin 2003 met en avant cette orientation en exposant toutes les réalisations effectuées par la région telles que le dispositif « Natureville » de 1997 qui accompagne les initiatives des personnes morales et physiques valorisant ou développant les espaces verts, ou le Centre ressource du développement durable lancé en mars 2003 dans le but de faciliter l'échange d'informations et l'évaluation des politiques. Très clairement, la région s'impose en tant que région pionnière et pilote du développement durable. Ce type d'expérience et de volonté n'est pas encore généralisable aux collectivités territoriales.

L'année 2004 apparaît bel et bien comme la date clé du processus d'appropriation de l'enjeu « développement durable » par les collectivités. La profusion d'articles de presse sur les actions publiques locales témoigne de cet investissement du champ par les collectivités. Les élus ont bien compris que le créneau permet de faire rayonner leurs villes au niveau national : « Sans avoir initié d'Agenda 21, neuf communes sur dix ont élaboré une gestion globale et durable de leurs déchets ou une protection en amont de la qualité de l'eau » affirmait Jacques Pelissard, premier vice-président de l'Association des Maires de France dans un article du Figaro le 9 février 2004, ajoutant ceci « les élus portent désormais une attention réelle à la qualité du service, alors qu'auparavant seul le prix comptait. » Ainsi les partenariats public/privé se multiplient sur la scène locale afin de mener efficacement des activités de développement durable. Les stratégies des collectivités convergent de plus en plus avec celles des entreprises. Chaque partie prenante gagne en attractivité par ce biais.

Certaines villes organisent désormais leurs journées du développement durable en partenariat avec les associations locales (Le Parisien, le 25 septembre 2005). Sur le modèle de la stratégie étatique, des ateliers d'éducation sont mis en œuvre. Les élus interrogés ne cessent de mettre en avant à ce propos leur volonté de faire du développement durable la priorité municipale dans un souci de servir les générations futures. De même que les élus ont saisi l'intérêt de l'enjeu de développer des actions territoriales concrètes de développement durable afin de faire rayonner leurs villes, ils ont perçu que le développement durable constituait un enjeu pour les élections locales comme en témoigne un article du Parisien du 11 novembre 2004 qui s'intéresse aux priorités du (probable) futur élu, Dominique Adenet dans une ville du Val de Marne. Le candidat en question apparaît vainqueur aux prochaines élections grâce à son programme axé sur le développement durable.

La position des collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable a changé de cap en l'espace de quelques années. Très rapidement, les élus locaux, conscients des enjeux politiques, ont investi le champ du développement durable de manière prégnante et se sont appropriés à leur tour cette thématique. Désormais les collectivités se posent en acteurs concrets et indépendants du développement durable au même titre que l'Etat.

Les entreprises et le développement durable : du refus à la coopération tactique

Les entreprises sont parvenues elles aussi à s'approprier la thématique du développement durable et par conséquent à s'imposer comme des acteurs légitimes. En favorisant les pratiques de développement durable dans leurs activités ces dernières années, les entreprises ont joué le jeu de la coopération tactique. Alors que dans les années 1990, les entreprises refusent généralement d'entendre parler de développement durable pour des raisons économiques qui paraissent alors évidentes, elles vont progressivement et en quelque sorte de façon « féérique » changer de position en même temps que le développement durable s'institutionnalise en tant qu'enjeu national et qu'il s'inscrit prioritairement sur l'agenda politique.

De 2003 à 2005, paradoxalement, les articles concernant les entreprises promotrices du développement durable sont bien plus nombreux que ceux relatifs aux ONG et associations. N'oublions pas que les entreprises sont contraintes par la loi du 21 février 2002 relative aux nouvelles régulations économiques, de fournir dans leur rapport annuel un certain nombre d'informations à caractère social ou environnemental. Mais la pression vient aussi des investisseurs et associations d'actionnaires (Le Figaro, le 16 juin 2004).

Si les pratiques de développement durable ne sont pas un choix pour les entreprises, force est de constater que certaines se sont saisies de cette fenêtre d'opportunité pour s'imposer sur ce nouveau créneau (qui les valorise car il est très favorablement perçu par l'opinion) en multipliant les actions en ce sens. Dans un article du 15 juin 2004 de l'AFP, nous pouvions lire que les supermarchés de l'île de Ré se lancent dans une opération « halte aux sacs plastiques » dans le cadre de la semaine du développement durable. En octobre 2004, Le Parisien nous confiait que le groupe Accor avait inauguré sous le regard bienveillant et amical du ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Serge Lepeltier, la nouvelle installation de panneaux capables de transformer l'énergie solaire en électricité sur la façade d'un des hôtels IBIS. La suite de l'article vante les progrès du groupe Accor sur le sujet.

Tout comme l'Etat et les collectivités, les entreprises mobilisent des ressources protéiformes pour apparaître comme un acteur majeur légitime du développement durable. Elles ne manquent pas de communiquer abondamment sur le sujet : « Pas un seul grand groupe qui n'ait une rubrique dédiée dans ses supports de communication, qui n'ait son monsieur Développement durable » évoque t-on dans un article de La Tribune du 4 octobre 2004. L'aspect environnemental est en quelque sorte un marché que développent les entreprises.

Le développement durable est apparu comme un enjeu pour les entreprises dont il fallait se saisir afin de briller sur les scènes publiques nationales et internationales. On en trouve une illustration parfaite avec le site Internet Peugeot consacré au développement durable, récompensé lors des Top Com Corporate Business, selon un article du Figaro (8 mars 2005). Elles ont tactiquement su se saisir d'une contrainte et la transformer en une opportunité d'action nouvelle légitime. En tant qu'acteur reconnu du développement durable, les entreprises siègent aux côtés des collectivités et de l'Etat. Les trois grands acteurs : Etat, collectivités et entreprises se reconnaissent et se soutiennent dans cette main mise sur le développement durable.

Les ONG, les associations et le développement durable : la perte du créneau de contestation

Perte du créneau mobilisateur pour les associations et ONG ou satisfaction des actions « enfin » entreprises par les acteurs publics et privés ? La question se pose par le simple constat de leur faible présence dans les articles de presse sur le registre de la contestation. Pourtant le rôle que celles-ci ont joué dans la prise en compte de l'enjeu du développement durable et dans son inscription sur l'agenda politique est indéniablement reconnu. En lutte depuis les années 1980 pour la reconnaissance des principes du développement durable, leur mobilisation collective médiatisée incitant les pouvoirs publics à agir semble aujourd'hui appartenir au passé.

Les ONG et associations apparaissent à bien des égards comme des acteurs dépossédés de leur créneau de revendication, instrumentalisés par les grands acteurs publics et privés voir parfois exclus de leur terrain de prédilection. En juin 2004, l'AFP couvre l'ouverture pour la deuxième année consécutive de la Semaine du développement durable. A cette occasion, on peut découvrir qu'un « millier d'actions et de démarches durables ont été labellisées par le Ministère de l'Ecologie. On y trouve aussi bien des campagnes de communication de grandes entreprises que les animations d'associations de terrain [...] et le WWF... ». Ceci atteste de l'instrumentalisation des associations et des ONG par les pouvoirs publics.

Lors de cette Semaine du développement durable, un article fait état d'un boycott de cet événement : L'AFP titre le 14 juin 2004 « Semaine du développement durable boycottée en Franche-Comté ». Les associations de défense de l'environnement de la région décident de protester contre la baisse des moyens. Cependant, l'ampleur du mouvement reste de faible intensité et fait l'effet d'un coup d'épée dans l'eau.

Nous avons remarqué que seule l'année 2003 fait état de mouvements protestataires de la part des associations et des ONG contre l'appropriation par l'Etat et les entreprises de la thématique du développement durable. Celles-ci reprochent notamment à l'Etat de se servir de la notion de développement durable « comme un paravent dérisoire destiné à masquer les politiques anti-environnementales du gouvernement [...] tout sauf du développement durable » (AFP, le 14 janvier 2003). D'autres articles signalent cette grogne relative à une appropriation jugée abusive.

La contestation n'est plus de mise, au contraire le consensus semble établi. Tout se déroule désormais comme si les protestations étaient étouffées médiatiquement par la profusion d'articles sur les actions et partenariats consensuels sur le sujet. Mais peut être aussi peut-on penser que les acteurs associatifs n'ont plus de raison de se mobiliser aujourd'hui vu le changement qui s'est produit. Le créneau investi initialement par les associations et les ONG, leur permettant ainsi d'entrée en contestation sur la scène publique, a été l'objet d'une réappropriation savamment menée par l'Etat puis par les collectivités et les entreprises. Désormais, les associations restent toujours des acteurs du développement durable mais s'effacent ou sont effacées de la scène médiatique. Le temps de la mobilisation collective protestataire est révolu et laisse place à des mises en scène de bonne entente avec les pouvoirs publics. Un article du 30 mars 2005 paru dans le Parisien traite ainsi simplement de la satisfaction du WWF (World Wide Fund) de déplacer ses locaux dans le bois de Boulogne.

Recueil de matériel empirique
Pour chaque site

Cadrage commun de recueil des données sur site :

- analyse des archives à disposition (dossiers préparatoires, compte-rendu des réunions, etc) pour saisir la chronologie des événements et repérer les partenaires individuels et collectifs ;
- suivi des réunions se déroulant pendant la période de présence sur le terrain ;
- analyse des questionnaires et autres outils papier de consultation directe de la population ;
- revue de presse ;
- entretiens avec des acteurs participants au dispositif (animateurs, administratifs, élus, membres d'association, habitants) ;
- entretiens avec des déçus, acteurs qui se seraient retirés en cours de route ;
- contacts téléphoniques, voire entretiens avec des personnes qui n'y ont pas cru dès le début.

L'expérimentation "Développement Responsable et Solidaire" du Pays de Marennes Oléron, Charente-Maritime

(période d'investigation empirique : février-juin 2004 complété par un travail de veille scientifique)

Archives et documents

- les comptes-rendus de réunion du Conseil de Développement
- le questionnaire « Parole Publique » (formulaire vierge)
- la Charte du Pays de Marennes Oléron, janvier 2004
- diverses brochures d'information sur DRS à l'attention de la population
- divers documents de travail rédigés par les groupes thématiques, ce sont des documents intermédiaires préparatoires à la Charte
- revue de presse du journal Sud-Ouest 2000-2004

Entretiens

Une trentaine d'entretiens a été réalisée :

- deux agents de développement, initiateurs de la démarche
- deux élus (un maire et un président de communauté de communes) non membres du Conseil de développement
- membres (élus, socio-professionnels, associatifs) du Conseil de Développement ;
- personnes ayant participé à la formation des Animateurs Auditeurs car elles étaient pressenties pour être membres du Conseil de Développement et finalement ont refusé de le devenir ou ont démissionné de cette instance après y avoir participé.

Cette campagne d'entretiens achevée en avril 2004 a été complétée par une dizaine de discussions informelles en face à face ou téléphoniques qui nous ont permis de suivre l'évolution de la situation.

Observation non participante de réunions

- 3 réunions du Conseil de Développement
- 1 réunion du bureau du Conseil du Pays
- 4 réunions publiques, dites de restitution à la population des travaux du Conseil de Développement et de présentation de la charte ;

Le Conseil Local de l'Environnement de Montreuil, Seine-Saint-Denis.

(période d'investigation empirique : juin-septembre 2004 et avril-juin 2005)

Archives et documents

L'ensemble des documents rendus publics liés à l'élaboration ou à l'évaluation de la charte a été analysé, certains sont consultables en annexes (comme la charte pour l'environnement). Les supports d'information et de communication édités par la Mairie, de même que son site Internet, ont été également étudiés.

La plupart des comptes-rendus des réunions du CLE depuis 1993 a été dépouillé (nous n'avons pu obtenir l'ensemble des comptes rendus existants, notamment de 1994 à 1996). Les PV du Conseil Municipal ont été consultés de manière non systématique mais pour certaines périodes, à des dates clés afin d'analyser les usages du CLE et des avis qu'il est chargé de rendre dans les débats du Conseil Municipal.

Observation

L'enquête s'appuie enfin sur l'observation non participante de réunions publiques d'information sur la charte d'environnement et de développement durable de Montreuil qui se sont tenues au cours de l'année 2005.

Entretiens

une dizaine d'entretiens a été réalisée auprès des participants officiels du CLE : élus, techniciens mais surtout des responsables associatifs (cf. annexes). Nous avons aussi rencontré des membres d'associations partenaires du CLE, mais qui ne participent pas directement en qualité de membres aux réunions du CLE.

La Charte Forestière de Territoire du Massif de Sénart, Essonne.

(période d'investigation empirique : juillet-octobre 2004 et avril-juin 2005)

- Recherche documentaire et bibliographique concernant les Chartes Forestières de Territoire.
- Dépouillement systématique des PV des réunions des 7 groupes thématiques à l'aide d'une grille de lecture (Annexe 5)
- Une vingtaine d'entretiens avec des participants à la démarche (ONF, Elus, associations, administrations)

ANNEXE 4
Liste des entretiens
réalisés

Références d'entretiens dans le corps du texte	Codes attribués
Conseil Local d'Environnement (CLE) de la ville de Montreuil (93)	
Le 13/07/04, Mme M.B., trésorière de l'association Montreuil M.A.P.E.C.H.E. (Murs à pêches ensemble concevons un habitat écologique), membre du CLE.	CLE-asso-1
Le 19/07/04, Mme N.H., secrétaire du bureau de l'APUM (Atelier populaire urbain de Montreuil : 15 à 20 adhérents), membre du CLE.	CLE-asso-2
Le 18/07/04, M. P.M., président de l'association MAP (Murs à pêches : 183 adhérents), membre du CLE.	CLE-asso-3
Le 20/07/04, M. P.V., membre de l'association VVV (Vivre à Vélo en Ville), membre du CLE.	CLE-asso-4
Le 20/07/04, Mme C.D., présidente de l'association ACR 93 (Association des chats des rues), ex-membre du CLE.	CLE-asso-5
Le 13/08/04, Mme F.R., représentante du MNLE (Mouvement national de lutte pour l'environnement), membre du CLE et du bureau de l'agence municipale « Maîtrisez votre énergie ».	CLE-asso-6
Le 13/08/04, M. F.F., fondateur de l'association VVV, ex-membre du CLE.	CLE-asso-7
Le 22/09/04, M. P.P., membre des associations MAP et VVV, ancien élu Vert, membre du CLE.	CLE-asso-exélu-8
Le 13/08/04, M. P.M., directeur de la Mission Environnement, animateur du CLE.	CLE-MissEnvnt-9
Le 27/12/05, M. P.M. à nouveau. (Cf n°9)	CLE-MissEnvnt-9
Le 27/12/05, M. J.P., chef du service de l'Economie de l'environnement et milieux urbains, Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France.	CLE-DIREN-10
Le 28/12/05, M. J-P.T., consultant, bureau d'études Ville et Habitat, Re-Sources, Paris.	CLE-consultant-11
Le XXX Mme E.B., Maire adjointe déléguée à l'environnement, Montreuil.	CLE-élue-12
Charte Forestière de Territoire de Melun-Sénart	
Le 12/07/04, M. C.C., chargé de mission pour la Charte.	CFT-chargédémission-13
Le 26/07/04, M. T.M., ingénieur ONF (avec M.Campana).	CFT-ONF-14

Le 14/09/2004, M. H., membre du conseil d'administration de la fédération départementale Essonne Nature Environnement, responsable de la section « Forêts », retraité de l'éducation nationale.	CFT-ENE-resp.sectionforêts-15
Le 16/09/2004, M. P.D., membre de l'association ROC/Paris retraité d'Air France (mécanicien navigant).	CFT-asso-16
Le 17/09/2004, M. J.G., botaniste retraité ; maître de conférences à l'Université d'Orsay en écologie végétale ; membre du comité de suivi écologique des forêts de l'Essonne, Président du comité scientifique des réserves biologiques domaniales de la Forêt de Rambouillet.	CFT-botaniste-17
Le 21/09/2004, Mme D., vice-présidente de l'Essonne Nature Environnement, présidente d'une association locale, ex hôtesse chef de cabine à Air France.	CFT-asso-18
Le 27/09/2004, M. C., Président de l'association « Pelouse Environnement », retraité, de formation médicale.	CFT-asso-19
Le 06/10/2004, Mme B., maire adjointe chargée de la culture (premier mandat), professeur des écoles.	CFT-élue-20
Le 06/10/2004, Mme D., maire adjointe chargée de l'environnement (premier mandat), déléguée à la communauté d'agglomération, directrice d'école.	CFT-élue-21
Le 07/10/2004, Mme G., maire adjointe de Draveil, chargée de la culture, déléguée à la communauté d'agglomération Sénart - Val de Seine, présidente de la commission culture.	CFT-élue-22
Le 12/10/2004, M. B., maire-adjoint, chargé de l'environnement, dessinateur industriel.	CFT-élu-23
Le 15/10/2004, M. S., directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, et Mme R., technicien forestier.	CFT-DDAF-24 CFT-technicien-24bis
Le 17/10/2004, M. C., maire de Tigery, 51 ans, gérant d'une entreprise d'espaces verts.	CFT-élu-25
Le 19/10/2004, M. P., professeur au muséum d'histoire naturelle.	CFT-prof MHN-26
Le 19/10/2004, M. S., membre du conseil d'administration de l'association Société d'Art, Histoire et Archéologie de la vallée d'Yerres (150 adhérents), retraité (chargé d'affaires dans le domaine de l'énergie), chercheur associé en archéologie (CNRS).	CFT-asso-27

Le 21/10/2004, Mme L., directrice de l'agence interdépartementale de l'ONF, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts.	CFT-ONF-28
DRS – Conseil de développement du Pays de Marennes - Oléron	
Le 11/02/04, M. B.B., animateur départemental de la vie associative locale, a participé à plusieurs groupes de travail : « culture », « sports », « tourisme ».	DRS-animateurdépartemental-groupestravail-29
Le 12/02/04, M. J-N.R. (ADEME), responsable de la cellule régionale d'appui technique à l'expérimentation DRS.	DRS-responsableappuitechique-30
Le 19/02/04, M. A.B., gérant de camping, membre du conseil de développement. A participé au groupe de travail « équilibrer la vie à l'année ».	DRS-groupestravail-31
Le 20/02/04, Mme C.N., animatrice-auditrice, groupe culture, qui a arrêté au cours de la démarche.	DRS-animatrice-auditrice-32
Le 23/02/04, M. O.C., professeur d'Arts plastiques. A peu participé au groupe de travail « culture ».	DRS-groupestravail-33
Le 24/02/04, M. F.B., agent de développement culturel du pays de Marennes Oléron.	DRS-agentdéveloppementpaysMO-34
Le 25/02/04, Mme O.B., groupe de travail culture, membre du comité de pilotage culture. Directrice de l'école de musique, diplômée de l'école normale de musique de Paris. Habitante de l'île d'Oléron depuis 1981.	DRS-groupestravail-comitédepilotage-35
Le 26/02/04, M. P.F., restaurateur, membre de l'association ATTAC, membre du conseil de développement. A participé au groupe de travail « qualité et aménagement du territoire ».	DRS-asso-groupestravail-36
Le 16/03/04, M. M.C., agriculteur, adjoint au Maire de Saint Just Luzac, membre du collège « Elu » au conseil de développement.	DRS-adjointmaire-collègeélu-37
Le 16/03/04, Mme S.D., remplaçante de Jean Luc LENOBLE, anciennement chargée du contrat de territoire du pays.	DRS-chargéedémission-38
Le 16/03/2004, M. L., entrepreneur immobilier (réhabilitation et commercialisation d'habitations). Membre du conseil de développement, a participé aux Groupes de travail : Transports ; Qualité et aménagement du territoire. Habitant du pays depuis 1991	DRS-groupestravail-39
Le 17/03/04, M. J-C.B., maire de Grand Village depuis 1987, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron depuis 1995, Co-Président du Pays de Marennes Oléron, député suppléant, chef d'entreprise BTP.	DRS-élu-PdtCC-CoPdtPaysMO-40
Le 17/03/04, Mme S.D., animatrice-auditrice Groupe Santé Social, membre de l'association France Nature Environnement, membre	DRS-asso-animatrice-auditrice-41

d'une association féministe.	
Le 18/03/04, Mme M.P., groupes de travail : Transports Culture. Membre du comité de pilotage culture et du conseil de développement. Retraitée de l'éducation nationale, 55 ans.	DRS-groupesdetravail-42
Le 18/03/04, Mme F.Q-P., artisan en vannerie, membre de l'association « Nature Environnement 17 ». A suivi la formation Animatrice Auditrice mais s'est désistée ensuite.	DRS-asso-43
Le 19/03/04, Mme S.L., socioprofessionnelle, directrice de l'Office de Tourisme de Brouage	DRS-socioprofessionnelle-44
Le 19/03/04, M. J-F.P., mytiliculteur, membre d'ATTAC, membre du collège « Population » au conseil de développement.	DRS-asso-collège population-45
Le 23/03/04, M. F.R., groupe de travail culture, animateur-auditeur, vice-président du conseil de développement. Membre de l'association ATTAC (président de la section départementale pendant 4 ans). Membre du comité de jumelage de Saint-Trojan. Retraité de l'éducation nationale (professeur agrégé d'allemand). Habitant du pays depuis 1997. A quitté le conseil de développement en septembre 2004.	DRS-animateur-auditeur-asso-46
Le 24/03/04, M. T.M., psychologue scolaire, Groupe Santé Social, membre du collège « Personnes qualifiées » au conseil de développement.	DRS-collège personnesqualifiées-47
Le 25/03/04, M. J.G., adjoint au Maire, Marenes.	DRS-adjointmaire-48
Le 25/03/04, M. J-L.L., ingénieur subdivisionnaire territorial, ex-animateur DRS.	DRS-ex-animateur-49
Le 25/03/04, M. J-M.M, infirmier, animateur-auditeur, a participé aux Groupes de travail Transports et Santé-Social. Membre du conseil de développement. D'origine belge, habitant de Saint-Trojan depuis 1989.	DRS-animateur-auditeur-50
Le 21/04/04, M. R.B., maire de Saint-Denis d'Oléron.	DRS-élu-51
Le 22/04/04, Mme S.N., ostréicultrice, conseillère municipale du Château d'Oléron, membre du conseil de développement.	DRS-conseillèremunicipale-52
Le 22/04/04, M. M.P., ostréiculteur, maire du Château d'Oléron, conseiller général, membre du conseil de développement.	DRS-élu-conseillergénéral-53
Le 21/05/04, Mme H., adjointe au Maire de Saint-Denis d'Oléron, membre du conseil de développement.	DRS-élue-54
Le 23/06/04, M. F.R. à nouveau. (Cf. n°46)	DRS-animateur-auditeur-asso-46
Le 24/06/04, Mme A.C., présidente du Conseil de Développement.	DRS-pdteCD-55

I. Guide d'entretien avec les participants au dispositif

(à adapter si que l'interlocuteur est un élu, un responsable administratif et/ou membre d'une association)

Place et rôle de la personne interrogée

- Quelles étaient vos motivations pour vous engager dans la démarche ; quelles étaient vos attentes vis-à-vis d'elle ; quel a été (ou est toujours) le rôle joué dans celle-ci ?
- Est-ce que avant cette participation vous aviez eu l'occasion de vous impliquer dans la vie publique locale ?

Mise en place et déroulement du dispositif

- Pouvez-vous nous décrire de manière détaillée le déroulement d'une séance de travail ?
 - organisation de l'espace (occupation matérielle, répartition des différents acteurs..) matériel utilisé (matérialisation de la parole, paper-board, micro..) méthodes de travail (sous-groupes, mise en commun..)
 - Comment appréciez-vous le rôle des animateurs ?
 - De quels documents et informations disposiez-vous pour formuler le diagnostic, débattre des enjeux et définir les orientations d'action ?
 - Par qui étaient fournis ces documents et informations ?
 - Quels étaient les thèmes abordés lors de ces réunions ? Comment étaient-ils fixés à chaque fois ?
 - Est-ce que selon vous des thèmes ou des questions ont été mis volontairement de côté ? Si oui, lesquels et pour quelles raisons selon vous ?
 - Comment restiez vous en contact les uns avec les autres ? Et avec les autres groupes de travail ? Comment preniez-vous connaissance de l'avancement des travaux de l'ensemble de la démarche ?
- Quel regard (positif ou négatif ; satisfaction/déception) portez-vous sur votre groupe de travail ?
 - l'organisation
 - nombre de personnes présentes,
 - ambiance,
 - capacité de prendre la parole,
 - qualité des débats,
 - possibilité pour une personne d'arriver et de partir en cours de la démarche,
 - Quels ont été la place et le rôle des élus dans votre groupe de travail ? Quelle appréciation portez-vous sur leur participation ?
 - Quelles ont été les difficultés rencontrées dans votre groupe de travail ; comment ont-elles été surmontées ; avec quels résultats ?
 - Quels sont selon vous les facteurs qui ont favorisé le bon déroulement des différentes séances de travail ?
 - Est-ce qu'à un moment donné vous avez envisagé de quitter le groupe de travail (déception, temps trop long, inutilité) ?

- Est-ce que selon vous il y a des choses qu'on aurait pu faire autrement ou mieux ? Si oui, lesquelles ?
- Est-ce que selon vous le document final reflète fidèlement les préoccupations exprimées par les citoyens dans votre groupe de travail ?

Bilan - Auto-évaluation de l'expérience

- Où en sont les choses aujourd'hui ? Comment va se poursuivre selon vous cette expérience ?
- Est-ce que vous allez jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de la charte ? Si oui, lequel ?
- Est-ce que d'une façon générale les résultats obtenus répondent à vos attentes ?
- Est-ce que vous diriez que le soutien politique au déroulement de la démarche a été à la hauteur des engagements affichés au départ ?
- Est-ce que vous pensez que les résultats obtenus lors de la préparation de la charte vont être intégrés dans l'action concrète des services municipaux ou intercommunaux ?
- Comment se pose pour vous aujourd'hui en tant que citoyen la question du développement durable?
- Si vous aviez à choisir un ou deux projets, lesquels vous paraîtraient les plus représentatifs de votre vision du développement durable?
 - Est-ce que pour vous personnellement cet engagement a contribué à modifier votre rapport à la vie publique locale ? Si oui, en quoi ?
 - Comment concevez-vous aujourd'hui votre rôle de citoyen ?
 - Est-ce que pour votre participation a changé le regard que vous portiez sur les relations entre élus locaux et citoyens ?
 - Comment envisagez-vous désormais la question de votre participation à la vie démocratique locale ?
 - Quelles sont selon vous les difficultés que soulève une telle participation ?
 - Au vu des résultats obtenus, est-ce que selon vous le principe de la participation des habitants mérite d'être développé et appliqué régulièrement dans la gestion des affaires publiques locales ?

2. Guide d'entretien avec les Animateurs responsables du dispositif

Place et rôle de la personne interrogée

- Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de la démarche ? quel a été (ou est toujours) votre rôle dans celle-ci ?

Mise en place et déroulement du dispositif

- Pouvez-vous nous préciser le calendrier de la démarche ?
- Pouvez-vous nous décrire de manière détaillée le déroulement d'une séance de travail ainsi que votre rôle au cours de l'une d'entre elle ?
 - organisation de l'espace (occupation matérielle, répartition des différents acteurs..)
 - matériel utilisé (matérialisation de la parole, paper-board, micro..)
 - méthodes de travail (sous-groupes, mise en commun..)
 - Quels étaient les thèmes abordés lors de ces réunions ?
- Quel regard (positif ou négatif ; satisfaction/déception) portez-vous sur les différents groupes de travail ?
 - l'organisation
 - nombre de personnes présentes,
 - ambiance,
 - capacité de prendre la parole,
 - qualité des débats,
 - possibilité pour une personne d'arriver et de partir en cours de la démarche,
 - Quels ont été la place et le rôle des élus dans les groupes de travail ? Quelle appréciation portez-vous sur leur participation ?
 - Quelles ont été les difficultés rencontrées dans les groupes de travail ; comment ont-elles été surmontées ; avec quels résultats ?
 - Selon vous quels sont les obstacles à surmonter pour passer du diagnostic à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes ?
 - Quels sont selon vous les facteurs qui ont favorisé le bon déroulement des différentes séances de travail ?
 - Est-ce qu'à un moment donné vous avez envisagé de quitter le groupe de travail (déception, temps trop long, inutilité) ?
 - Est-ce que selon vous il y a des choses qu'on aurait pu faire autrement ou mieux ? Si oui, lesquelles ?
 - Est-ce que selon vous le document final reflète fidèlement les préoccupations exprimées par les citoyens ?
- Quelles ont été les principales demandes et réticences exprimées à l'égard de la démarche par les élus locaux, les services municipaux et intercommunaux, les habitants, les associations et les acteurs socio-professionnels ?
- D'une manière générale en quoi l'arrivée sur le devant de la scène de ces nouveaux interlocuteurs que sont les habitants est de nature à modifier le mode de gestion des affaires publiques locales ?

Bilan - Auto-évaluation de l'expérience

- Où en sont les choses aujourd'hui ? Comment va se poursuivre selon vous cette expérience ?
- Est-ce que vous allez jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de la charte ? Si oui, lequel ?
- Est-ce que d'une façon générale les résultats obtenus répondent à vos attentes ?
- Est-ce que vous diriez que le soutien politique au déroulement de la démarche a été à la hauteur des engagements affichés au départ dans les documents de présentation de cette expérimentation ?
- Est-ce que vous pensez que les résultats obtenus lors de la préparation de la charte vont être intégrés dans l'action concrète des services municipaux ou intercommunaux ?
- Comment se pose pour vous aujourd'hui en tant que professionnel la question du développement durable ?
- Si vous aviez à choisir un ou deux projets, lesquels vous paraîtraient les plus représentatifs de votre vision du développement durable ?
 - Est-ce que personnellement votre participation à ce dispositif a contribué à modifier votre rapport à la vie publique locale ? Si oui, en quoi ?
 - Comment envisagez-vous désormais la question de la participation des citoyens à la vie démocratique locale ?
 - Quelles sont les difficultés selon vous que soulève une telle participation ?
 - Au vu des résultats obtenus, est-ce que selon vous le principe de la participation des habitants mérite d'être développée et appliquée régulièrement dans la gestion des affaires publiques locales ?
 - D'après vous quels moyens faudrait-il employer pour développer et améliorer les démarches participatives ?

L'expérimentation " Parole Publique : Actions pour un Développement Responsable et Solidaire en Poitou-Charentes " a été initiée en 1998 (sous une première dénomination " Développement responsable et solidaire " qui sera modifiée ensuite) avec pour objet d'accompagner quatre pays volontaires, dont le pays Marennes Oléron.

S'inscrivant dans la dynamique de recomposition territoriale impulsée sur le plan national avec les pays et les nouvelles intercommunalités, la Région Poitou-Charentes a mis en place une politique contractuelle d'appui aux projets de développement local élaborés par les communes et leur groupement. Les bénéficiaires en sont les territoires organisés en groupement intercommunal (pays reconnus au sens de la loi Pasqua ou structures intercommunales). Le principe d'une expérimentation en vue de promouvoir la notion de développement durable en Région Poitou-Charentes est inscrit au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2000-2006.

Cette expérimentation a été conduite selon quatre principes :

1. s'appuyer sur les projets voulus par la communauté locale
2. permettre l'expression de l'ensemble des acteurs locaux
3. partir des problématiques environnementales pour intégrer les interdépendances entre l'économique, l'écologique, le social et le culturel
4. enrichir les projets par l'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs

Et poursuivait cinq objectifs :

1. favoriser un meilleur fonctionnement entre commune, communauté de communes, Pays, Département, Région, Etat, Europe
2. promouvoir la participation de la société civile à la conception et au suivi des projets locaux
3. élaborer et accompagner des projets en conjuguant l'économique, le social et l'écologique
4. articuler local/global et court terme/long terme
5. diffuser auprès des porteurs de projets les outils d'analyse et d'évaluation.

Cette opération a été lancée par une association d'éducation à l'environnement (IFREE, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, qui assure également le rôle d'observatoire régional de l'environnement) en partenariat avec l'ADEME. Elle a été soutenue, financièrement et politiquement par le Conseil Régional grâce à l'entregent de ces structures techniciennes. En effet, des contacts informels pris par les deux associations avec des hommes politiques locaux, plus ou moins sensibles à la notion de développement durable, ont permis de vaincre les réticences à l'égard de cette idée, et de la faire inscrire discrètement au CPER, sans faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Régional.

Suite à cela, une cellule régionale d'appui et d'animation a été créée en 2000, composée au départ de trois personnes (2 emplois à l'IFREE à plein temps et 1 à mi-temps à l'ADEME) auxquelles sont venus s'ajouter, début 2001, 4 animateurs (un par pays).

Dans le courant de l'année 2000, ces trois personnes ont commencé à établir des contacts pour présenter le projet et susciter des candidatures de pays. La volonté de la Région était qu'il y ait un pays par département, avec des caractéristiques différentes (un en dévitalisation, un péri-urbain, un littoral et un autre avec des traditions de coopération intercommunale relativement ancrées).

Le 1^{er} décembre 2000, les Présidents de quatre pays volontaires : Pays Sud Charente, Pays Mellois, Pays de Marennes Oléron, Pays des Six Vallées, ont signé avec l'Etat, la Région ainsi que l'ADEME et l'IFREE, un protocole d'accord pour la mise en œuvre d'une expérimentation intitulée " Développement Responsable et Solidaire ".

Située expressément sous les auspices de la Convention de Rio, cette expérimentation qui se déroule sur sept ans (2000-2006) vise à rechercher les conditions de mise en œuvre de démarches de développement durable reposant sur des démarches participatives, s'inspirant des " agendas 21 locaux " mais adaptés aux territoires ruraux, au sein des quatre territoires constitués en pays.

L'expérimentation s'est appuyée sur une vaste enquête par questionnaire (diffusée auprès de chacun des foyers des quatre territoires concernés, avec un taux de réponse, remarquable d'environ 10%) qui a permis de dresser une image de la perception par les habitants du territoire et des problèmes qui s'y posent.

Par la suite, des groupes thématiques ont été organisés ainsi que des formations ciblées visant à faire de certains habitants des " personnes-relais " capables (en théorie) d'assurer un lien entre leurs voisins ou collègues et les groupes de travail thématiques : les animateurs-auditeurs.

Ce travail a débouché sur l'élaboration d'un projet de développement durable, qui formera la charte de pays, tandis que des membres des groupes thématiques formeront le conseil de développement de chaque pays.

De manière synthétique, nous pouvons dire que la démarche a été initiée par des " techniciens " formés au développement territorial qui ont su obtenir l'aval des responsables politiques en faisant inscrire l'expérimentation dans le Contrat de Plan Etat Région.

Ces techniciens ont conçu l'expérimentation sur le modèle de la diffusion, de l'ensemencement à partir d'un noyau de personnes " dynamiques ", " partantes " capables d'investir leur énergie personnelle dans un projet qui vise des retombées collectives à moyen et à long terme.

L'ensemble du dispositif, qui a abouti à la constitution d'un Conseil de Développement et à la rédaction d'une charte de développement durable, repose sur une technologie sociale dans laquelle la dimension pédagogique (i.e. la formation des habitants) occupe une place fondamentale.

Il convient de remarquer que l'expérimentation DRS dont la conception débute en 1998 s'est transformée d'une manière imperceptible pour la plupart des participants vers une mise en œuvre d'un dispositif de pays – mise en œuvre certes exigeante vis-à-vis des principes de développement durable et de participation.

En 1995, la loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement du territoire (LOADT), dite loi Pasqua, institutionnalise le pays comme lieu pertinent de conception et de mise en œuvre du développement local. C'est, selon l'esprit de la loi, le " programme de développement commun et cohérent " élaboré par les partenaires locaux (élus, socioprofessionnels, associatifs) qui définit le territoire du pays.

La loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (Loi Voynet, 1999, LOADDT) reprend la notion de pays et l'enrichit en prévoyant notamment la définition, à l'échelle d'un pays, d'une stratégie de développement durable sur 10 ans et la mise en place d'institutions de participation : les conseils de développement. Ceux-ci, selon les textes législatifs, sont créés par les communs et leurs groupements et s'organisent librement. Leur composition doit prendre en compte la diversité des activités économiques, associatives présentes sur le territoire. Le conseil de développement est

associé à l'élaboration de la charte de développement durable, consulté sur toute question pour l'aménagement et le développement du pays, informé au moins une fois par an de l'avancement des actions des maîtres d'ouvrage, et est associé à l'évaluation des actions.

D'après cette loi, le pays est un cadre de projet qui s'organise autour d'une charte de développement durable. Cette charte de développement durable détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle décrit les orientations du pays à un horizon de dix ans. Un pays ne pourra être reconnu et géographiquement circonscrit (au sens de la loi Voynet) qu'après l'élaboration et l'approbation de ce document.

En résumé, la loi Voynet impose quatre étapes pour aboutir à la reconnaissance et au fonctionnement du pays² :

1. Détermination du périmètre de l'étude préalable. L'initiative vient des communes et de leurs groupements qui font reconnaître, par un premier arrêté préfectoral, leur volonté de travailler ensemble. Depuis 2003, cette initiative demeure informelle, sans reconnaissance préfectorale.
2. Élaboration (en associant le Conseil de Développement) et adoption d'un projet de territoire (la charte de développement durable) par les élus des communes ou de leur groupement.
3. Création proprement dite du pays dans son périmètre définitif, par un second arrêté préfectoral. Jusqu'en 2003, le préfet de région doit recueillir l'avis conforme de la Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT).
4. Signature d'un contrat de pays assurant le financement des actions programmées dans la charte. Cette signature engage l'Etat, la région (si elle le souhaite) et les collectivités impliquées dans le pays.

La loi instaure auprès des pays et des agglomérations des Conseils de Développement, qui sont associés à l'élaboration de la charte de développement durable (ou du projet d'agglomération). Par la suite, ces conseils de développement doivent être informés au moins une fois par an de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et doivent participer à leur évaluation. De plus, ils peuvent être consultés sur toute question relative à l'aménagement ou au développement du pays

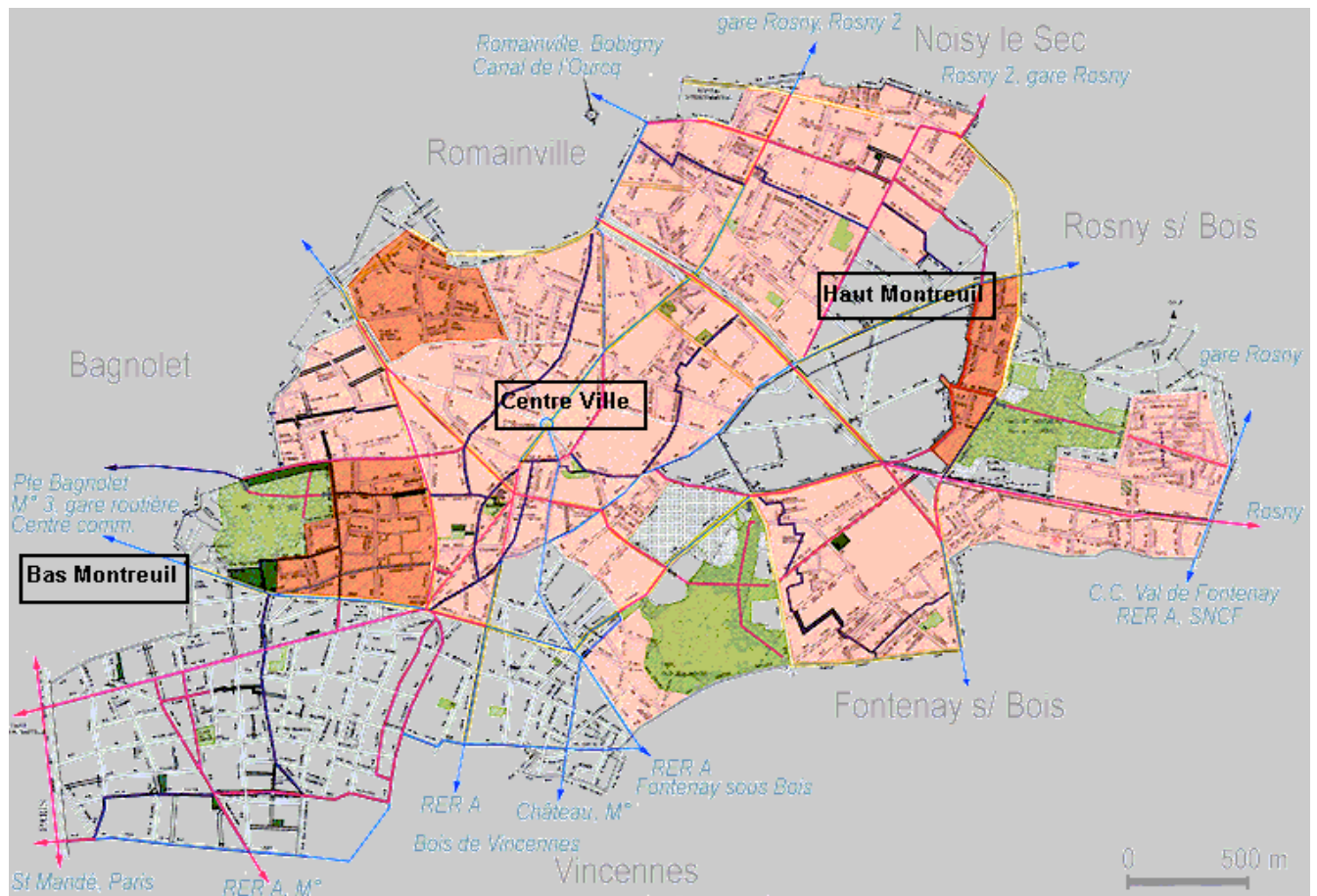
Parmi les quatre territoires de l'expérimentation " Développement Responsable et Solidaire ", notre investigation s'est portée plus spécifiquement sur Marennes Oléron (en Charente Maritime), territoire où les enjeux de développement sont particulièrement sensibles (conciliation entre tourisme de masse et préservation de l'environnement) et où le démarrage de l'expérimentation a été problématique du fait notamment, des réticences des élus locaux et d'une forte opposition initiale entre élus intercommunaux et associations.

Le pays Marennes Oléron, constitué (en 1999) de deux communautés de communes, celle de l'île d'Oléron et celle du Bassin de Marennes, est reconnu au sens de la loi Pasqua. Et à ce titre, il a bénéficié d'un contrat de pays signé avec la Région Poitou-Charentes pour la période 2000-2003.

² La procédure instaurée par la LOADDT a été réformée (et nettement simplifiée) par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Celle-ci supprime l'étape du périmètre d'étude, ainsi que l'avis conforme de la CRADT (seuls subsistant les avis simples des conseils généraux et régionaux concernés). La procédure originelle instaurée dans la foulée de la LOADDT est ici rappelée, dans la mesure où l'opération DRS a démarré dans ce cadre.

ANNEXE 7
Présentation du
CLE de Montreuil

- Carte des 3 secteurs de Montreuil : Bas Montreuil, Centre Ville, Haut Montreuil :



- Règlement intérieur du Conseil Local de l'Environnement

Composition et droit de vote

Le CLE est une structure consultative et participative. Il est présidé par l'élu chargé de l'environnement. Le secrétariat est assuré par la Mission environnement. Sont invités aux réunions du CLE :

- les conseillers municipaux ;
- les membres des différents conseils de quartier de la ville ;
- les membres des associations dont l'action est liée à l'environnement et dont le fonctionnement obéit à ses propres statuts ;
- des " personnes ressources ".

Le CLE peut être élargi à d'autres acteurs de la vie locale, après avis du CLE. Les associations et personnes ressources désirant participer au CLE doivent faire acte de candidature et présenter une lettre de motivation. Il revient au président du CLE de décider, après information au CLE.

Le droit de vote se répartit ainsi :

- les associations : une voix par association présente ;
- les conseils de quartier conformes aux délibérations du Conseil Municipal : une voix par conseil de quartier représenté ;
- les " personnes ressources " : une voix par personne ressource présente, leur vote ne peut en aucun cas représenter plus de 50% de l'ensemble des autres collègues ;
- le Maire-Adjoint chargé de l'environnement : une voix ;
- les élus s'exprimant à l'assemblée n'ont qu'une voix consultative.

Missions

Une mission consultative, le CLE donne son avis sur les projets qui lui sont soumis :

- les projets en gestation ;
- les projets de délibération du CM qui ont un rapport avec l'environnement.

Les avis du CLE sont transmis au CM en précisant les résultats des votes éventuels et leurs motivations.

Une mission participative, le CLE peut proposer des projets à la municipalité.

Ces projets peuvent :

- devenir des projets municipaux adoptés et pilotés par la ville ;
- être des projets associatifs, pilotés par les associations, avec le soutien de la municipalité.

Mode de fonctionnement

- Le CLE se réunit au moins une fois avant chaque Conseil municipal
- Le CLE peut initier des projets dans les conditions décrites ci-dessus. Un groupe de travail se constitue alors au sein du CLE. Il prend en charge la question, l'instruit et la présente, une fois aboutie, au Conseil afin que ce dernier se prononce. Dans tous les cas, ce type de projet ne peut remettre en cause ceux qui engagent déjà la politique municipale. Une fois adoptés, les projets seront présentés par le Maire adjoint à la municipalité

- Les projets proposés par le CLE seront suivis et évalués par celui-ci.
- Le CLE procède chaque année à une évaluation de ses activités et de son fonctionnement.
- Les décisions au CLE sont prises à la majorité des personnes ayant droit de vote, présentes à la réunion.

(site de la Ville de Montreuil : www.montreuil93.net)

- Tableaux de suivi de la participation aux réunions du CLE : 1993-2005

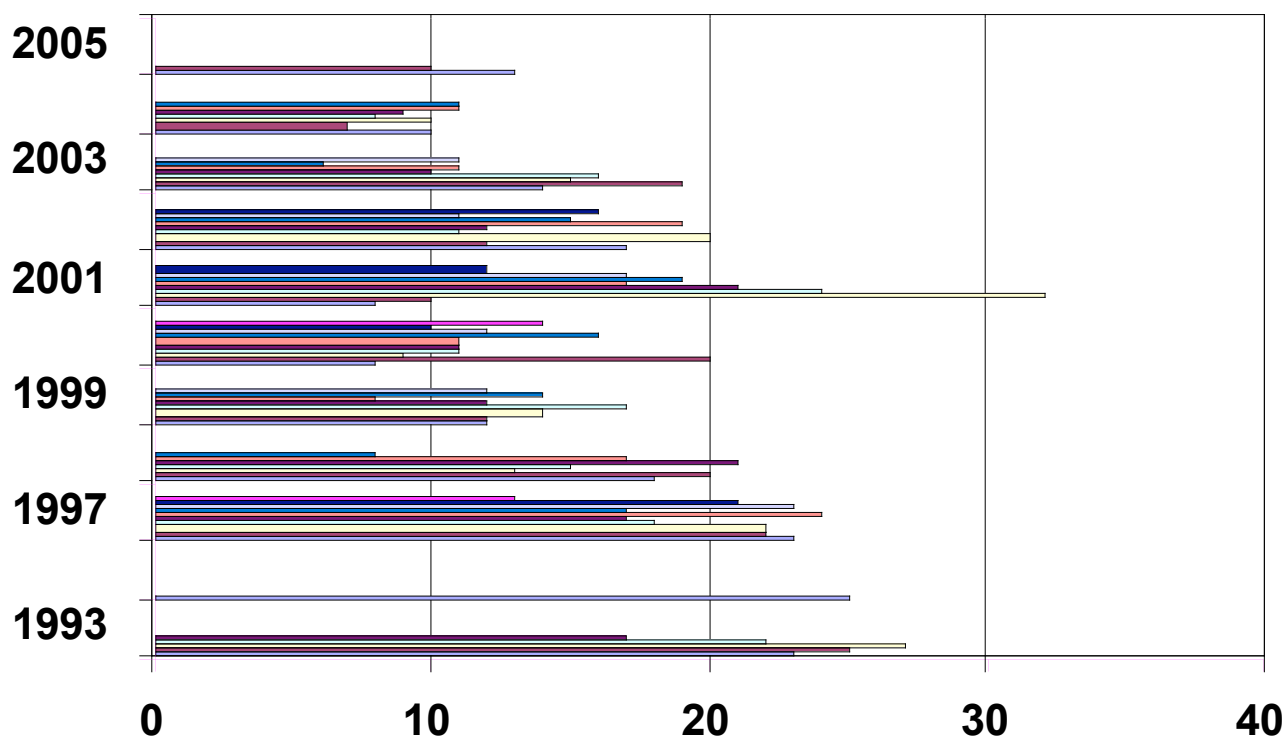


Tableau 1: la participation au CLE de Montreuil

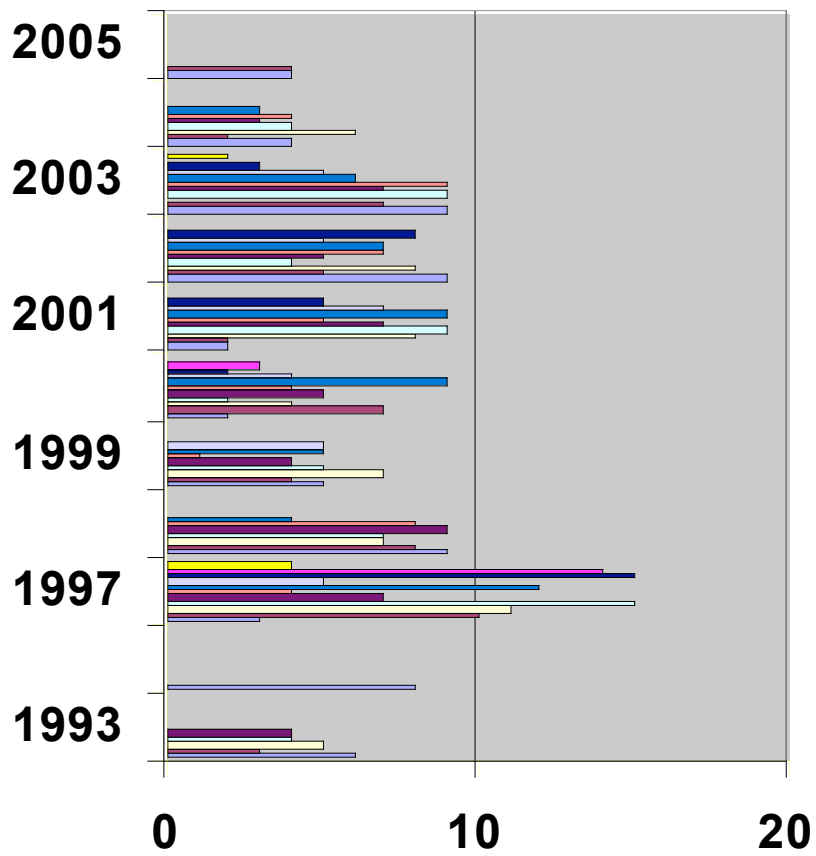


Tableau 2 : Evolution de la participation des associations au CLE

- Tableau des comptes rendus du CLE 1993-début 2005 (nous n'avons pu obtenir les comptes rendus des années 1994 et 1995. Pour 1996, nous n'en possédons que deux.)

COMPTE RENDU DU
COMITE de PILOTAGE (ex CLE ANNEE 1993 6 REUNIONS DONT 1 SYNTHESE DES REUNIONS (au total 9 réunions)

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
3 mars 93 <u>ordre du jour</u> : réaction des associations à l'étude de la ville	23 présents, 9 excusés dont le député maire (M.Brard) le directeur de la voirie, le directeur des finances et du développement économique, le dir urbanisme, le dir de l'architecture, le resp Etudes Urbaines, 2 Maires-Adjoints et 1 vert 93	2	6= 1 Confédération Syndicale du Cadre de vie, 1 MNLE, 1 Ville Fleurie, 1 UFC 93 et 2 inconnus	NON	Ville: 6 Etat: 5 Cabinet IDEAL: 4	Il faut noter que deux réunions semblent précéder celle du 3 mars 1993, mais nous n'avons pas obtenu les compte rendus de ces dernières. Les représentants des assos sont invités à s'exprimer sur l'étude diagnostic de la ville: MNLE reproche à l'étude d'être un simple constat, les assos paraissent se situer dans une optique de dialogue (apport de leur savoir) et de propositions. Thèmes t
4 mai 93 <u>ordre du jour</u> : gestion des déchets et population: les projets municipaux	25 présents, 11 excusés dont le député maire (Brard), 3 Maires-Adjoints, le dir Finances et développement éco, le dir urbanisme, le dir architecture, la DDE93 ADEME IDF, le Ministère Env., et 1 asso Montreuil Ville Fille Fleurie	1	3=2 pour MNLE et 1 CSCV	NON	Ville: 12 SYCTOM: 2 SITOM-Mairie de Stains: 1, DDE93: 1 DREN: 1, IDEAL: 3 SITA: 1	Il semble qu'une réunion ait eu lieu le 8 avril mais nous n'avons pas obtenu de compte rendu. La Maire adjointe évoque déjà le CLE con Thème toujours très environnemental-local. Des expériences nationales citoyennes sont évoquées en ce sens. Les projets municipaux sont avancés, ceux à qui les assos sont favorables.
23 juin 93 <u>Ordre du jour</u> : lutte contre les pollutions, les risques et les nuisances: état des lieux	27 présents, 10 excusés dont le député maire (Brard), 3 Maires-Adjoints, le dir Finances et développement éco, le dir urbanisme, le dir architecture, la DDE, et l'ADEME IDF	1	5= 1 Montreuil Ville Fleurie, 1 MNLE, 1 CSCV, 1 UFC 93 1 Les verts 93	NON	Ville: 18 DDE 93: 1 DEA: 1 IDEAL: 3	Aucune remarque, le compte rendu dresse un bilan des lois et des pouvoirs des Maires en matière de prévention des risques.
22 sept 93	Synthèse des réunions du comité de pilotage: document qui n'a pas impliqué une réunion. Ce document rappelle l'histoire de la mise en place de la Charte d'écologie urbaine et tente de démontrer le rôle pregn					
22 sept 93 <u>Ordre du jour</u> : lutte contre les pollutions, les risques et les nuisances: état des lieux	22 présents, 11 excusés: le député maire (Brard), 3 Maires-Adjoints, le dir Finances et développement éco, le dir urbanisme, l'ADEME IDF, le Min Env., 2 de la DDE, et 1 DREN	1	4= 2 MNLE, 1 CSCV, 1 UFC 93	M. DA CRUZ: médecin coordinateur chargé du prog. Saturnisme au Conseil Gé LANCINO, DUVERNELL, DUPONT: SCHS Montreuil + 1 de Montreuil Dépêche	Ville: 10 IDEAL: 2	Les personnes ressources apparaissent, ici ce sont des médecins qui sont convés. La Ville présente ses projets: lutte contre le saturnisme, prévention des risques. Nous remarquons que c'est toujours la même maire adjointe qui domine le comité. Les voix des assos ne sont pas mentionnées. Commence à réfléchir sur le futur CLE
15 déc 93 <u>Ordre du jour</u> : paysage et Cadre de vie, les applications Du projet urbain	La liste des participants est inexistante En revanche, les propos sont retranscrits, ceci nous permet d'identifier la présence certaine de 17 personnes.	1	4= 2 MNLE, 1AME 1 Verts 93		Ville: 5 1 DREN, 2 Min Env 1 DDE, 1 DEA 1 IDEAL	La parole des assos est retranscrite. Disqualification des habitants émanant de quelques instts « ils sont loin des réalités! » Le principe de l'échange communicationnel dans le comité est remis en cause, le principe d'une véritable concertation est mis sur table: comment va t-on faire au CLE? L'élu recadre le débat (ce sera le sujet de la prochaine réunion).

COMPTES RENDUS CLE / ANNEE 1996 2 REUNIONS

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
02/05/96 <u>Ordre du jour</u> : Le fonctionnement du CLE	Aucune liste n'est mentionnée	?	?	?	?	Notons que nous n'avons pas les comptes rendus depuis la fin de 1993. Pour 1996, nous n'en avons obtenu que deux. Il semble que le CLE soit remis en question dans son fonctionnement. Le compte rendu est très court. Il expose les Problèmes: Les assos s'affrontent. NB: indice engagement sectorialisé. Le rôle du CLE fait débat.
						Solutions prises: réunions plus régulières, assos doivent toutes être présentes, elles ont des devoirs en tant que membre du CLE, l'idée du CLE organisé en commissions est abandonnée constitution de groupes de travail apparaît comme une issue.
11/12/96 <u>Ordre du jour</u> : non précisé Plusieurs questions sont traitées	25 présents, les excusés ne sont pas Mentionnés. Les fonctions des participants ne sont pas toutes précisées.	?	8= 1 MAP, 2 VVV, 2 Ville Fleurie, 3 MNLE	?	?	12 questions sont traitées successivement, la présentation Change: la question et présentée, puis les remarques, et l'avis rendu sur la dite question. Les avis sont favorables.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 1997 : 11 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
22/01/97	La liste des participants n'est pas mentionnée mais quelques noms apparaissent.	?	MNLE, MAP Ville Fleurie	?	?	La présentation ne diffère pas. Les questions apparaissent successivement avec les réponses et les avis respectifs. Questions propres au territoire.
20/02/97	23 dont 2 excusés: 1 maire adjoint et 1 de fasso Ville Fleurie Les fonctions des membres présents ne sont pas toutes mentionnées.	2	9= 1 VVV, 3MNLE 4 MAP, 1 Ville Fleurie + 1 CORIF	?	5= SGA: 1 DA: 1 Miss Ernt: 3	Même schéma: questions, réponses/remarques et avis. Les groupes de travail évoquent leurs travaux. Il existe plusieurs groupes de travail aux missions différentes selon le thème auquel elles se rattachent (A 186, Réseaux Verts, Evénements...). Principe de la concertation est réaffirmé dans la Charte.
19/03/97	22 dont 1 excusé (fonction non précisée).	2	11= 2 MAP, 2 Ville Fleurie, 4 MNLE, 1 Comité A 186, 1 Nature et Culture (nvelle), 1 ADP+M	3 « particuliers » (ils prendront plus tard la dénomination de « personnes Ressource »).	6= Mairie: 2 Miss Ernt: 3 Voirie: 1	Nouvelle présentation des compte rendus. Désormais: I. Compte rendus des groupes de travail thématiques II. Questions du Conseil Muni et avis du CLE Avis toujours favorables
21/04/97	22 dont 3 excusés (fonction non précisée).	1	15= 1 MAP, 4 MNLE, 5 VVV, 2 Ville Fleurie, 1 Le clair logis 1comité de quartier Map, 1 comité de défense B86	NON	6= Mairie: 2 Miss Ernt: 3 Voirie: 1	Les associations sont de plus en plus nombreuses, certainement du fait de l'éclatement en « groupes de travail ». De nouveaux Participants associatifs sont en effet remarquables. Permanence des mêmes assos (MAP, MNLE, VVV, Ville Fleurie) et des institutionnels.
23/05/97	18 dont 3 excusés (idem)	1	7= 3 MNLE, 2 Ville Fleurie, 1comité de quartier Map, 1 comité de défense B86	6 « particuliers »	4= Mairie: 1 Miss Ernt: 2 Voirie: 1	Compte rendu très succinct, résumé des travaux des groupes de travail.
19/06/97	17	2	3= 1 MNLE 1 Ville Fleurie 1 Comité B86 + 1 CORIF	4 « particuliers »	7= Mairie:1 Miss Ernt: 4 Voirie: 1 Relations inter:1	Questions très environnementales toujours, les compte Rendus deviennent de plus en plus courts. La préfecture de Seine Saint-Denis et la DIREN veulent engager un bilan de la charte, exposé publiquement et faire un agenda 21.
09/07/97	24	2	12= 3 MAP 3 MNLE 1 Ville Fleurie Comité B86: 1 Les 4 saisons: 4	4 personnes ressource	6= Mairie: 2 Miss Ernt: 3 Voirie: 1	Nouvelle association: les 4 saisons. CR des groupes de travail, et le bilan du CLE de septembre 96 à juillet 97 est incorporé: ce bilan est une synthèse de tous les thèmes abordés/traités. Des commentaires abondent: un manque de Suivi parfois, manque de co-élaboration, dispositif de vote à revoir, « CLE » se revendique comme un vrai lieu de discussion et de décharge. La plupart des avis qu'il rend sont suivis. L'idée d'intégrer les quartiers émerge.
11/09/97	3 excusés: 1 maire adjoint 1 de fasso Ville Fleurie 1 de fasso MAP	1	4= 2 MNLE 1 MAP 1 Ville Fleurie + 1 CORIF	7	4= SGA:1 Voirie: 1 Miss Ernt: 2	Pas de remarque. Les 4 prochains groupes de travail sont annoncés: eau, déchets, aménagement, transports.
16/10/97	23	1	14= 6 VVV 1 MAP 1 A186 2 Les 4 saisons 4 MNLE + 1 CORIF		7= Ville:5 Miss Ernt: 2	Pas de remarque.
25/11/97	21	2	14= 6 VVV 2 MAP 3 MNLE 2 Ville Fleurie, 1 A186	1	4= Miss Ernt:2 DA:1 Urbanisme: 1	Discussion sur le futur POS.
11/12/97	13 1 excusé: DA		4= 2 MNLE 1 Ville Fleurie 1 Régie de quartier des Beaumonts	4	5= SGA: 1 DA:1 Miss Ernt: 2 CG DEA: 1	Pas de remarque.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 1998 : 7 REUNIONS CLE (il doit en manquer)

DATE	NOMBRE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
22/04/98	18 1 excusé	1	9=3 MNLE 1 Ville Fleurie 1 MAP 2 Les 4 saisons 1 VVV 1 Régie Beaumonts	2		6=2 DA 3 Miss Emnt 1 IDRH (bureau études)	IDRH est présenté comme l'évaluateur de la Charte.
20/05/98	20 1 excusé	2	7=1 MNLE 1 Ville Fleurie 3 MAP 1 VVV 1 Régie Beaumonts + 1 CORIF	3		7=2 DA 3 Miss Emnt 1 IDRH 1 ACAPE	IDRH présente sa démarche d'évaluation. Pas de remarque.
18/06/98	13 (dégrossion) 2 excusés: 1 DA et 1 régie Beaumonts	1	7=3 MNLE 1 MAP 1 Ville Fleurie 2 VVV	2		3=2 Miss Emnt 1 Déplacement/ trans- ports.	Débat sur les prochains événements environnementaux.
17/07/98	15 5 excusés	1	7=3 MNLE 1 Régie Beaumonts 2 ALICEM 1 Ville Fleurie	1	2	4=1 cabinet Maire 1 Miss Emnt 1 SCHS 1 Voirie	Les opérations en cours et débats sont toujours très sectoriels.
15/10/98	21 2 excusés	3	9=3 MNLE 3 VVV 1 Régie 1 MAP 1 Montreuil Ecolo	3	1 CQ: 2 personnes	5=1 DA 2 Miss Emnt 1 IDRH	Nouvelle association: Montreuil Ecolo. Bilan de la Charte: IDRH présente la première partie: les acteurs insitu et politiques ont déjà été consultés, il reste les acteurs de terrain, cela semble un peu baclé, les remarques abondent de la part des associations.
19/11/98	17 1 excusé	2	8=2 VVV 2 MNLE 1 Régie 2 Ville Fleurie 1 Montreuil Ecolo	2	1	4=1 DA 2 Miss Emnt 1 Espaces Verts	Pas de remarque. CR très court.
10/12/98	8	1	4=3 MNLE 1 Régie	1		2=1 Miss Emnt 1 Espaces Verts	Rien.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 1999 : 8 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
21/01/99	12	1	5= 4 MNLE 1 Régie Beaumonts	1	1 CQ: 2 personnes	3 dont 2 Miss Ent	CR très court
18/03/99	12	2	4= 1 MNLE 2 Ville Fleurie 1 Régie	2	1 CQ: 2 personnes	2= 1 Ville 1 Miss Ent	
09/04/99	14	2	6= 1 Régie 2 MNLE 1 Ville Fleurie 2 MAP + 1 CORIF	2		3= 2 Miss Ent 1 IDRH	Bilan de l'évaluation de la charte II est positif: « un vrai travail de discussion et de échanges entre les services de la ville et une intégration de la dimension Développement Durable mais faisant apparaître les difficultés de la démarche participative (Cf CLE) ». Le CLE apparaît comme une instance à conserver mais à « remanier ».
20/05/99	17	3	5= 1 MNLE 2 Ville Fleurie 1 MAP 1 Régie	3 emplois jeunes invités des Murs à pêches 2		4= 1 DA 1 agence locale maîtrise de l'énergie 2 Miss Ent	Agence locale de maîtrise de l'énergie est nouvellement mise en place sur Montreuil. CR présente son rôle, son action, ses partenaires...le CLE est très favorable à son implantation.
16/06/99	12 1 excusé	3	4= 2 MNLE 1 Ville Fleurie 1 VVV		1	4= 1 DA 1 Resp service des déchets urbains 1 Miss Ent 1 Coordinateur DSU	La participation des associations est dégressive par rapport aux années précédentes. Le système des groupes de travail ne semble plus être de mise. Le problème de communication et de visibilité est soulevé: « trop petit public... ». 3 solutions proposées: meilleure préparation, resserer manif, éviter démultiplication des événements.
29/09/99	8 (participation en baisse)	2	1 MNLE	2		3= 2 Miss Ent 1 IDRH	Objet: évaluation de la Charte (rappel objectifs et résultats) Les taux de suivi du CLE sont bons. Rappel du bilan du CR du 9/04/99. Recommandations émises: mettre en place 3 fonctions claires du CLE: être une assemblée consultative, une assemblée de projets, et se mettre en relation avec les Quartiers. Place des élus doit être repensée. Incertitude plans.
10/11/99	14	3	5= 1 VVV 1 MAP 2 Ville Fleurie 1 MNLE	2	1	3= 2 Miss Ent 1 IDRH	Discussion sur les nouvelles dispositions concernant le rôle du CLE et la future Charte. Avis du CLE: Problème de communication patent et de participation. Le CLE ne semble pas travailler assez sur des questions d'orientations générales. Représentants des quartiers ne sont pas assez Associés PB de sectorisation des intérêts Assos c/ IDRH
09/12/99	12 3 excusés: 1 DGSTU, 1 DA, 1 DSU	2	4= 1 MNLE 1 MAP 1 VVV 1 Ville Fleurie + 1 régie de services	1		4= 1 DA 2 Miss Ent 1 RTS	Une partie du CR est consacrée au fonctionnement du CLE. Difficulté de démocratie participative: comment concilier propositions des élus et vision des assos. La Maire adjointe souligne que le CLE doit être une instance « stable », c'ad avec des assos présentes, bénévoles, qui y trouvent leur compte.

1999: E valuation est rendue et provoque des remous.

Année importante. Problème: les compte rendus ne sont pas assez explicites et ne montrent pas les intérêts qui s'affrontent.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2000 : 10 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSELS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
13/01/00	8	3	2= 1 MNLE 1 Régie		1: Montreuil Ville Fleurie	2 Mss Ent	Compte rendu très succinct (moins d'une page). 3 questions du Conseil Muni et avis favorable du CLE. Les questions sont relatives à des demandes de subventions.
17/02/00	20 (participation remontée, le thème de l'éventuelle urbanisation de la zone des murs à pêches fait venir)	3	7= 1 MNLE 3 VVV 2 MAP 1 Régie	5= 2 pour l'agence locale Montreuil-Vincennes Energie + 3 particuliers	1	4= 1 DGA 1 espace public Ent 2 Mss Ent	Lasso VVV fait part de sa désapprobation quant au processus de décision et d'information concernant la mise à sens unique d'une rue. Rien de plus n'est ajouté sur ce point. Lasso MAP est elle aussi déplore de ne pas avoir été associée au projet qui concerne directement le secteur qu'elle défend. Réponse: cette pratique était peu développée au moment des études.
20/03/00	9 (participation irrégulière)	0	4= 2 VVV 1 MNLE 1 Comité quartier		1	4= 2 Mss Ent 1 Espaces Verts 1 Urbanisme déplaçement	Questions, remarques, avis... CR bref
28/04/00	11	1	1 seul MAP + 1 comité quartier	CEPAGE + 2 particuliers	2	3= 2 Mss Ent 1 Service Bâtiments	Questions, remarques, avis... CR bref
15/06/00	11	2	5= 1 MAP 1 VVV 1 ACR 1 MNLE 1 Régie		1	3 Mss Ent	ACR: Asso Chats des Rues La Charte est reconduite pour 2 ans plutôt que d'établir un Agenda 21 au motif que ce dernier raborde pas « les rapports Des collectivités locales avec les financeurs publics ». De plus, « l'agenda 21 est un ensemble de recommandations pour le développement durable sur planète... il comprend des principes plus philosophiques. C'est surtout un instrument politique de discussions internationales. Les chartes de l'environnement en revanche... représentent 1 Contrat de réalisation avec des objectifs concrets et pas seulement un contrat moral. »
14/09/00	11 3 excusés	2	4= 1 MAP 1 Régie 1 MNLE 1 VVV	1+ 1 centre ornithologique IDF	1	2 Mss Ent	Remarques= Questions, remarques, avis...
19/09/00	16 3 excusés	2	9= 1 régie 4 MAP 1 VVV 1 ACR 2 MNLE	1 centre ornithologique IDF	1	3 Mss Ent	Lasso MAP ne partage pas l'idée qu'il y ait un consensus Global, comme les élus tendent à le présenter, sur le futur Aménagement de la zone des murs à pêches.
07/11/00	12	2	4= 1 Régie 1 VVV 1 ACR 1 MNLE	Cépage + 1 particulier		2 Mss Ent 1 Mission Saturnisme	Questions, remarques, avis...

La mobilisation et la participation associative est concomitante avec certains sujets précis: mobilisation sectorialisée variable.

Important : on voit ici la portée accordée à la notion de développement durable, qui apparaît comme un concept abstrait plus moral qu'applicable concrètement. Cette conception empêche par conséquent sa mise en oeuvre pratique et explique le côté environnemental et très sectorialisé des approches au CLE.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2000 : Suite et fin

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSELS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
14/12/00	10 2 excusés	2	2= 1 MNLE 1 VVV		2	4= 2 Mss Ent 1 service déchets Urbains 1 Dir Esp Pu et Ent	Présentation de rapports de la Ville et remarques brèves du CLE.
18/12/00	14	1	3= 1 régie 1 MNLE 1 VVV	5= 3 du Centre Ornithologique IDF + 1 particulier + 1 garde animateur nature au parc des Beaumonts		5= 3 Mss Ent 1 Dir Esp Pu et Ent 1 DSU	Nouvelle présentation CR: Ordre du jour reparait Questions, avis...

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2001 : 10 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
18/01/01	9 présents, pas deexcusé mentionné, 2 inconnus: fonction non précisée	2	2 MNLE et VVV	NON	NON	2: Mission Ent	Compte rendu court Les questions du Conseil Municipal sont affichées CLE rend des avis favorables à la municipalité
26/02/01	10 présents, 1 excusée: fonction non Précisée	2	2 MNLE et VVV	NON	2	4: mission Ent, Dir Esp pu et Ent, Urbanisme, et DSU	idem
02/05/01	32 présents! Nouvelle municipalité Pas deexcusé	8	6: dont 2 pour VVV 1 pour ACR, 2 pour MAP, 1 pour ACM 2 pour le CORIF	2	4	8: dont 4 Miss Ent 3 gardes animateurs 1 DSU	1ère réunion du CLE avec la nouvelle municipalité. Présentation des participants classée par fonction: clair Nouvelle municipalité veut renforcer le rôle participatif du CLE Nouvelle volonté de porter les projets du CLE au Conseil Municipal (CM). Un nouvel ordre-dienstler: directeur officiel Participants sont ravis et réaffirment le rôle important du CLE. Un projet de règlement interne au CLE rédigé par la Miss Ent est émis.
06/06/01	24 présents, 4 excusés dont 2 assos: MAP et MNLE, 1 personne ressource, Et un inconnu?	5	9	3	2	5 dont 3 de la Miss Ent	
20/08/01	21 présents, 6 excusés: 2 conseillers Municipaux, 1 CO, 2 assos, 1 DSU, 2 bureaux d'études présents	2	7 dont 2 sociétés d'horticulture	1	5	6 dont 3 Miss Ent, 2 animateurs, et 1 Service espaces verts	L'association ACR n'est pas là, thème de la séance: mission d'actualisation de la charte pour l'Ent avec deux bureaux d'études
05/07/01	17 présents, 7 excusés: 2 élus, 1 dr Général, 1 pers ressource, 1 CO, 1 institutionnel et une animatrice quartier 1 bureau d'étude présent	2	5	1	3	6 dont 3 Miss Ent, 1 service espaces verts 1 animateur et ?	L'association ACR n'est pas là, le bureau d'étude insiste sur la notion de gouvernance: il faut bien l'organiser, débat sur le rôle du CLE.
12/09/01	Rien n'est précisé						Compte rendu très bref, ne mentionne pas les participants, le CLE rend des avis favorables aux projets de la municipalité
15/10/01	19 présents, 6 excusés: fonction non Précisée	4	9	1 acteur de la vie locale	3	2	Montreuil MAPECHE entre au CLE comme nouveau membre, avec 3 représentants présents. Catherine Dehay de l'asso ACR revient Mais représente une autre association « Montreuil EcoLo », il n'y a pas de débat
30/10/01	17 présents, 7 excusés: fonction non Précisée	3	7 dont 3 assos: VVV, Ville Fleurie Et MAPECHE, + Comité tam et ESIF	1	3	3 dont 2 miss Ent et 1 mission Emploi et éco Solaire	L'association MAP n'est pas là, ce qui est rare, il y a moins d'assos présentes que d'habitude. Le CLE rend des avis favorables aux Projets de la municipalité, rien ne change vraiment
12/12/01	12 présents, pas deexcusé	3	5 dont 3 assos	1	1	2 mission Ent	Rien de bouleversant le CLE se conforme à son habitude et rend des avis positifs Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, participation dégressive

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2002 : 9 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
23/02	11 présents dont 1 bureau d'étude Pas de élus	1	9 = 2VVV, 1ARENE 2MAPECHE, 1ME 2MNE, 1MPE	NON	3	2 Meun Ent 1 Service Urbain	Assemblée MRP absente Pas de rédaction
03/02	12 présents Pas de élus	2	5 = 1VVV, 2MAPECHE 1ME, 1MNE	1	1	2 Meun Ent, DSU	Tous les mêmes associés présents MAP absente Ordre du jour retiré à la Ve
02/02	20 présents 1 local : CORF	7	8 = 2MNE, 2MAP 2VVV, 2MAPECHE	NON	3	2 Meun Ent, 1 Service Urbain	MRP à nouveau présente MAP absente Pas de élus MAPECHE se présente à la Ve
24/02	11 présents Pas de élus	2	4 = 1VVV, 2MAPECHE 1MNE	1	1	3 ont 2 meun Ent et 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	MAP absente Nouveaux élus: Esp. Pub. Et de Ent. (Dir. Travaux)
19/02	12 présents Pas de élus	1	5 = 2VVV, 1MAPECHE 2MNE	NON	2	4: 2 Meun Ent, 1 Agence Locale 1 Etude Urbaine	MAP absente Pas de remarque particulière
18/02	10 présents 2 élus de COG, 1 Indéx 5 locaux	3	7 = 3MAPECHE, 1VVV 1APUM, 1MAP 1fortitude	1	2	3 ont 2 meun Ent et 1 Etude Urbaine	MRP à nouveau présente APUM entre dans le CIE
23/02	6 présents	2	7 = 1VVV, 3MAPECHE 2MNE CORF	NON	2	4: 2 Meun Ent, 2 bureaux d'étude	MRP absente APUM absent Titre : Préparation de la Charte de l'Environnement
09/02	11 présents 5 locaux	1	5 = 2VVV, 2MAPECHE 1MAP 2fortitude	NON	1	2 Meun Ent.	MRP à nouveau présente Pas de remarque particulière
18/02	8 présents	3	8 = 1VVV, 1APUM 1MAP, 3MAPECHE 1MNE, 1Vie C&DF	NON	0	2 Meun Ent, 2 bureaux d'étude 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Pas de remarque particulière Pas de discussions techniques Sur l'initiative de l'initiative on remarque le fait qu'il n'y a pas de Meun Ent. MAPECHE prend au sein du CIE

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2003 : 8 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
08/03	10 présents Pas de élus 1 bureau de montage	1	9 = 2VVV, 2MAP 2MAPECHE, 1APUM 1MNE, 1CORF	NON	1 rég. de quartier	2 Meun Ent 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Le Maire agit et intervient sur le CIE et un nouveau membre du Bureau de l'écarte Les participants souhaitent un budget sensible à celui des autres quartiers, le Maire agit et se dirige pas, pas de décision Débat sur le financement de la partie « Mieux le COG et la région et réseaux mais certains participants pensent que le plan n'est pas celui qui convient et qu'il faut des documents de suivi de la mise en œuvre de la partie Urbanisme et surtout un plan d'accompagnement pour la mise en œuvre
19/03	10 présents 5 locaux: écarte non représentée	4	7 = 1VVV, 3MAPECHE 1APUM, 1MAP 1MNE	NON	3	1 Meun Ent, 1 bureau Etude, 2 services et 1 Chargé de mission	Nouveaux Membres agréés à l'environnement: BUND Les participants ont eu le plaisir de discuter de la distribution de documents reçus dans le cadre de la région, le Maire Ent. se joint et attend le Conseil Municipal N.B. Il y a eu la lecture de Comptes rendus de la dernière réunion mais on ne se souvient pas de la lecture Est toujours le même « certains participants attendent sur... » On remarque que la partie écarte a été CR est mieux mais que le dossier de la partie n'est pas terminé, donc il faut aller à l'heure du débat
02/03	15 présents 2 élus locaux	2	9 = 2MNE, 1MAP 2VVV, 2MAPECHE 2APUM	1	1 rég. de quartier	2 Meun Ent	Présence possible de la partie n'est pas terminée, il est difficile de faire
07/03	15 présents 7 locaux: écarte non représentée	2	6 = 2VVV, 1MAPECHE 2APUM, 1MAP	NON	4	2 Meun Ent, 1 bureau d'étude 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Débat sur la prise en compte de la partie CIE ainsi que sur les rôles de coordination et de collaboration Plusieurs participants estiment que le CIE perdure également importante et peut avoir un impact sur le rôle du Comité CIE n'est pas terminé
18/03	10 présents 5 locaux: écarte non représentée	1	5 = 1VVV, 2MAPECHE 1MNE, 1CORF	NON	AUCUN	2 Meun Ent, 1CORFUM 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Pas de remarque particulière
17/03	11 présents 5 locaux: écarte non représentée	2	3 = 1VVV, 1MAP, 1MNE	NON	2	2 Meun Ent, 1 Cabinet du Maire 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Les membres du CIE reviennent sur le problème de la partie écarte et la réception de documents et la région Maire agit et intervient sur le CIE CIE n'est pas terminé
03/11/03	8 présents 5 locaux: écarte non représentée	2	AUCUNE	NON	2 ont 1 rég. de quartier	2 Meun Ent	Aucune association présente pendant Il y a eu des discussions de la partie n'est pas terminée, il est difficile de faire
17/03	11 présents 3 locaux: écarte non représentée	3	2 = 1MNE, 1VVV	NON	1	2 Meun Ent, 1 de Dr. Esp. Pub. Ent. 1 CCUV 1 de Dr. Esp. Pub. Ent.	Couverture du débat sur le CIE l'année dernière en question de savoir si la distribution de la partie n'est pas terminée On a eu des discussions de la partie n'est pas terminée, il est difficile de faire. On note que la présence de associations du CIE ne dépasse pas le cadre de la partie. On a eu des discussions de la partie n'est pas terminée, il est difficile de faire

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2004 : 7 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
09/04	0 présents 4 écarts (brun non notifié)	1	4= VVV, 1MAP 1APUM 1MNF	NON	2	3= 1 Meán Ent 1 d'esp. pub. Ent 1 DSU	Le débat sur le CLE se matérialise par la rédaction d'un plan de travail. Les questions du Conseil municipal posées lors de la réunion sont classées par ordre d'importance. Le CLE ne peut pas être considéré comme un processus continu. Il faut donc être attentif aux dates de la CLE et à la mise à jour des documents. Mise à jour des documents.
17/04	7 présents 4 écarts (brun non notifié)	1	2= 1MNE 1APUM	NON	NON	3= 2 Meán Ent. 1 d'Esp. Pub. Ent. Et un travail de suite	Très peu de monde présent. L'absence de personnes est due à « l'absence de la CLE ? ». Mise à jour des documents.
31/04	0 présents 1 écart (brun non notifié)	1	6= 2MNE, 2MAP 1VVV 1APUM	NON	2	1= Meán Ent	Les associations ont un rôle prépondérant. Le débat sur le CLE est par ailleurs le nouveau point de la multiplicité des écarts.
05/04	8 présents 4 écarts (brun non notifié)	1	4= 1VVV, 1MNE 1APUM, 1MAP	NON	1	2= 2 Meán Ent.	Débat sur la Charte des membres du CLE concernant qu'il s'agit de la mise à jour des associations relevant de la charte, même si le CLE a été amendé.
19/04	9 présents 1 écart (brun non notifié)	3	3= 1APUM 1MNE, 1MAP	NON	1	5= 2 Meán Ent. 1 Resp. an. de droit ur 1 d'Esp. Pub. Ent. 1 CCVL	Pas de remarque particulière pas de débat apparent, accordé rendu, le discours restait pas rapporté.
27/04	11 présents 1 écart (brun non notifié)	1	4= 1VVV, 1MAP, 1APUM 1 MONREULE ECOLO	NON	4	2= 1 Meán Ent. 1 d'Esp. Pub. Ent.	Rapport de suite sur l'évolution du CLE, la question est abordée d'urgence. C'est également la date de la mise à jour du plan de travail et la mise à jour de la charte des membres. Pas de remarque particulière, les remarques restant pas écrites.
07/11/04	11 présents 1 écart (brun non notifié)	2	3= 1APUM 1MNE 1 MONREULE ECOLO	NON	2	4= 2 Meán Ent. 1 d'Esp. Pub. Ent. 1 CCVL	Pas de remarque particulière. Le CLE est toujours en cours de rédaction et de mise à jour. Les comptes rendus sont toujours en cours.

COMPTES RENDUS CLE

ANNEE 2005 : 2 REUNIONS CLE

DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS	ASSOCIATIONS	PERSONNES RESSOURCE	CONSEILS DE QUARTIERS	INSTITUTIONNELS	COMMENTAIRES
02/05	0 présents 4 écarts (brun non notifié)	2	4= VVV, 1ACR 1MONREULE ECOLO 1MNF	NON	3	4= 1 Meán Ent 1 d'esp. pub. Ent 1 Aggr. ESA 1 CCVL	Discussion sur le CLE, par quels moyens est-ce qu'on le fait évoluer et de la manière dont on le fait. Un questionnaire a été envoyé aux membres du CLE pour leur avis sur les axes de travail. Les personnes qui ont répondu ont été remerciées. Les résultats sont donc « représentatifs ». Les résultats synthétiques sont pris en compte. Cependant, la majorité des réponses privilégie un temps dédié par les questions du C.M. Les résultats sont donc pris en compte. Les axes de travail de la charte, de transformer le CLE en un véritable outil de proposition, à même de donner un rôle à jouer aux citoyens, de donner des thèmes transversaux (ce qui est une priorité). Dans les suggestions pour 2005 apparaissent des
19/05	0 présents 4 écarts (brun non notifié)	1	4= 1ACR, 2VVV 1MONREULE ECOLO	NON	2	3= 1 Meán Ent 1 CCVL 1 Aggr. municipale « Mise à jour de la charte»	Très peu de monde présent. Le débat sur le CLE est toujours en cours de rédaction et de mise à jour. Les comptes rendus sont toujours en cours.

La Loi d'orientation sur la Forêt n°2001-602 du 9 juillet

Cette loi s'inscrit dans une volonté de réforme et de dialogue renouvelé entre tous les acteurs et partenaires de la politique forestière qui s'est traduite ces dernières années :

- par l'adhésion aux constats et aux recommandations du rapport de Jean-Louis Bianco " La forêt, une chance pour la France " (1998), portant notamment sur la promotion de la gestion durable multifonctionnelle des forêts, le renforcement de la compétitivité économique de la filière forêt-bois, la consolidation des emplois actuels et la création de nouveaux emplois, essentiellement dans le monde rural ;
- par la réforme des financements forestiers, à travers la budgétisation en loi de finances 2000 des dépenses du Fonds forestier national antérieurement assumées par un prélèvement sur la filière économique au titre d'une taxe parafiscale.
- par la négociation d'une stratégie forestière nationale pour quinze ans qui apporte une vision prospective à long terme, issue d'une très large concertation, associant les acteurs économiques, de nombreux partenaires institutionnels et les représentants associatifs oeuvrant dans l'aménagement du territoire, le cadre de vie, le tourisme et les loisirs et la protection de l'environnement ;

Les cinq points forts de la loi

1- Inscrire la gestion des forêts françaises, héritage d'une longue histoire, dans le cadre international de gestion durable des forêts, et notamment le cadre des conférences ministérielles du processus pan-européen d'Helsinki sur la protection et la valorisation des forêts en Europe.

L'introduction d'un titre préliminaire au code forestier permet de regrouper les lignes directrices qui fondent notre gestion forestière pour les présenter de manière structurée et cohérente. Ce nouveau titre assure la lisibilité des engagements de la France en matière de gestion durable. Notre pays rejoint ainsi les autres grands pays forestiers qui ont rénové leur législation forestière selon les principes de gestion durable.

2- Répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois.

La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions est réaffirmée.

Des guides et documents de gestion des forêts plus diversifiés sont proposés (instauration de deux nouveaux outils : le règlement-type de gestion et le code de bonnes pratiques forestières), pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de propriétaires. Ces documents de gestion deviennent aussi des outils intégrateurs de toutes les dispositions législatives concourant à la protection de la biodiversité et des paysages.

La possibilité de reconnaissance et de contractualisation des services rendus par les forêts au travers de chartes forestières de territoire est instaurée.

Une meilleure protection de la forêt contre les menaces de dégradation est recherchée (et notamment les incendies, pour lesquels la lutte prend mieux en compte les interfaces entre zones urbaines et zones rurales), tout en clarifiant les responsabilités et le rôle des différents intervenants en matière de débroussaillage.

Les règles en matière de défrichement pourront dorénavant être modulées en fonction des enjeux locaux.

Les avantages fiscaux existants (exonération temporaire de TFNB) sont étendus à des techniques de gestion basées sur la régénération naturelle, favorisant ainsi la diversité des peuplements forestiers.

Les directives et schémas régionaux, ainsi que les documents d'aménagement des forêts publiques deviennent consultables par le public.

L'objectif de recherche d'un équilibre entre la forêt et le gibier qui permette la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire est affirmé.

3- Éviter le morcellement et favoriser le regroupement de la propriété forestière.

La possibilité de recours à la dation pour les propriétés forestières est créée.

Les apports aux groupements forestiers sont exonérés du droit fixe de 1 500 F.

Le régime " Monichon " pour la transmission du patrimoine forestier est toiletté.

De nouvelles dispositions permettent de réguler les enfrichements.

Un nouveau mode d'aménagement foncier basé sur les échanges de propriétés forestières est instauré.

Un Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement (DEFI) forestier est créé.

4- Confirmer l'importance économique de la forêt avec la production d'une ressource renouvelable - le bois - créatrice de valeur ajoutée et d'emploi. De nouveaux degrés de liberté permettront aux acteurs de la filière de s'adapter à un marché mondial très concurrentiel : Des facilités sont mises en place pour développer la solidarité de filière et structurer les organisations interprofessionnelles, assorties d'un cadrage du processus d'écocertification de la gestion durable.

Les relations commerciales entre l'Office national des forêts et ses clients sont assouplies, pour augmenter la sécurité et la fluidité des approvisionnements des entreprises

Le texte comporte des dispositions en faveur de l'élévation de la qualification professionnelle, qualification qui peut également résulter d'une expérience validée, en vue de l'amélioration des conditions de sécurité, la lutte contre le travail dissimulé, de la stabilité des entreprises et du développement des emplois en milieu rural.

Des négociations seront ouvertes en vue d'une cessation anticipée d'activité à partir de 55 ans pour les salariés réalisant des travaux de récolte de bois.

Des appellations d'origine contrôlée (AOC) sur le bois pourront être développées.

Les entreprises de première transformation du bois pourront bénéficier d'un amortissement accéléré pour leur matériel.

La formule des groupements d'employeurs est adaptée, avec notamment une possibilité d'entrée des communes forestières de moins de 10 000 habitants.

5- Engager les acteurs de la filière forêt-bois à structurer ensemble, et avec leurs partenaires d'autres secteurs, des projets intégrés dans le développement local et la gestion des territoires.

Les actions de développement forestier sont mises en cohérence avec les objectifs de gestion durable multifonctionnelle, en vue d'une meilleure articulation entre les Centres régionaux de la propriété forestière, les Chambres d'agriculture et l'ONF.

Deux structures nationales de la forêt privée (la commission nationale de la propriété forestière et l'association nationale des centres régionaux de la propriété forestière) sont regroupées dans un établissement public nouveau.

Un Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière est créé.

Le texte comporte également :

Un renforcement de la police forestière, notamment en matière de contrôle des coupes et d'infractions aux principes de gestion durable.

Y figurent enfin de nombreuses dispositions de " toilettage " et de mise en cohérence du Code forestier avec notamment le souci de supprimer quasiment autant d'articles devenus obsolètes que d'articles nouveaux créées.

Par ailleurs, le gouvernement devra remettre au Parlement postérieurement à la publication de la loi des rapports concernant respectivement :

- la pénibilité des métiers du travail forestier et ses conséquences en matière de retraite ;
- les obstacles juridiques à l'utilisation du bois comme matière première ou source d'énergie ;
- le bilan des intempéries et des propositions en matière d'assurance " chablis ", étant entendu que le lien entre l'assurance incendie et l'assurance dommages n'existe plus.

- **Une forêt péri-urbaine**

Forêt de 3500 ha située à 20 km au sud de Paris, bordée par les agglomérations et quelques exploitations agricoles, le massif de Sénart constitue un espace de nature essentiel pour les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et plus globalement pour la région Ile-de-France. Dans un milieu fortement urbanisé et peuplé, les forêts franciliennes remplissent une fonction sociale, notamment en accueillant le public (majoritairement les forêts publiques). Cette fonction occupe une place très importante, si ce n'est la plus importante, en Ile-de-France. En effet, il existe, de part la population, une demande croissante d'espaces naturels, dont la forêt est un élément majeur. Référence sociale et culturelle et possédant une image forte, la forêt est à la fois un espace récréatif et de liberté, et un élément structurant du territoire et du paysage. La forêt participe à la qualité du cadre de vie des habitants d'Ile-de-France.

Elle constitue également un espace aux enjeux multiples d'une part d'ordre social, mais aussi économique et environnemental. La sylviculture et l'exploitation forestière perdurent, plus particulièrement en forêt domaniale. Ce massif forestier est traversé par des axes routiers particulièrement fréquentés : RN6, D33 . Ces deux axes donnent accès aux autoroutes A5 (Troye-Dijon), A6 (Lyon) et la Francilienne, trois axes stratégiques. La RN 6 compte chaque jour près de 40 000 véhicules et la RD33 environ 20 000. L'accès à ces axes routiers constitue un enjeu économique très fort pour le territoire.

En outre, cette forêt périurbaine recèle des richesses écologiques et patrimoniales encore trop peu connues qu'il convient d'inventorier, de préserver et de valoriser.

Bien que situé à moins de 20 kilomètres du centre de la capitale, le Massif Forestier a su se préserver des fortes pressions d'urbanisation et des répercussions du développement important des secteurs alentours par son classement en « Forêt de Protection ».

- **Un massif protégé**

- La ceinture verte de la région Ile-de-France

Celle-ci a pour vocation le maintien d'un maximum d'espaces non construits et constitue une priorité régionale depuis plusieurs années.³ Elle s'étend de 10 à 30 km autour de Paris et a pour but de préserver l'agglomération d'un développement en tâche d'huile. Le massif forestier de Sénart en fait partie. Ceci se traduit concrètement par : la maîtrise de l'évolution des franges urbaines de l'agglomération ; la protection de l'activité agricole ; l'aménagement de vastes espaces verts reliés par un réseau maillé d'itinéraires de promenade.

La ceinture verte permet notamment la protection réglementaire de vastes espaces naturels entre les villes nouvelles. Tel est le cas du massif forestier de Sénart.

Au plan vert régional d'Ile-de-France, il est précisé que « la forêt de Sénart devrait être confortée par l'intégration des zones non construites qui se trouvent en lisière (...) »⁴

- Les ZNIEFF

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection- il n'implique pas de contraintes légales - la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout

1 IAURIF, 1995

2 Idem

projet est rappelée dans la circulaire 9171 du 14 mai 1991 du Ministère de l'environnement. Cette circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF. La forêt de Sénart est inventoriée comme ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble. La forêt compte également plusieurs ZNIEFF de type 1 (secteurs d'intérêt biologique remarquable qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion).

-La forêt.de.protection

La forêt de Sénart a été classée en forêt de protection en 1995, grâce à la mobilisation des acteurs locaux. La protection foncière n'est donc plus l'enjeu principal pour cette espace. Les forêts de protection sont soumises à un régime forestier spécial concernant l'aménagement, l'exercice du pâturage et des droits d'usage. Le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Le massif forestier est donc l'objet de multiples formes de protection. L'objectif est désormais de gérer cet espace, de préserver et de renforcer l'articulation entre le massif forestier et les autres milieux du territoire tout en préservant ses caractéristiques naturelles. La CFT se pose comme un outil favorable à la gestion concertée du massif forestier.

GRILLE DE LECTURE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES RELATIVES
AUX GROUPES DE TRAVAIL DE LA CFT DE SENART

Groupe de travail :
Les membres et leurs statuts :

LES REUNIONS DE LA COMMISSION

DEGRE DE PARTICIPATION						
Rencontres • Intitulé • Date • Lieu						
Membres Présents						
Outils scripturaires						
Ordre du jour						
QUALITE DU DEBAT						
Sujets traités						
Désaccords possibles						
Formes prises par la controverse						
Suppléments techniques ou scientifiques						
Appel à la participation						
Formes des échanges						
Niveau de décision						
RESULTATS DE LA CONSULTATION						
Outils d'exploitation des avis recueillis						
Nature des documents : • Technique • Informative • Promotionnelle						

Diffusion des résultats						
lisibilité des documents						
Propositions d'actions						

B- LES REUNIONS EXTERIEURES MAIS RELATIVES A LA COMMISSION

Rencontres						
<ul style="list-style-type: none"> • Intitulé • Date • Lieu 						
Membres Présents						
Outils scripturaires						
Ordre du jour						